

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

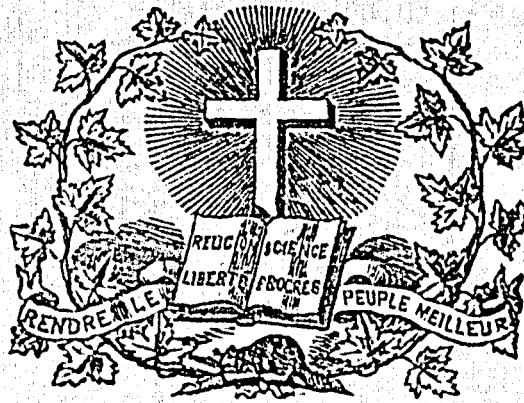
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume X.

Montréal (Bas-Canada), Mai, 1866.

No. 5.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE: Harmonies du Printemps, Paul Teulière. — BEAUX-ARTS: L'Architecture en Canada. II. Les Églises—Notre-Dame, St. Patrice, le Gesù, à Montréal, par S. V. (suite). — AVIS OFFICIELS: Avis concernant l'usage des livres non approuvés dans les écoles.—Révocation de diplôme.—Nominations.—Examinations.—Commissaires d'école.—Erection de Municipalité.—Diplômes octroyés par les Bureaux d'Examinateurs.—Avis aux Commissaires et aux Syndics.—Avis aux Instituteurs.—Avis aux Directeurs des maisons d'Éducation supérieure.—Institutions demandées.—PARTIE ÉDUCATIVE: Mouvement au sujet de l'Instruction publique dans le Haut-Canada.—Précautions sanitaires.—Visite de Lord Monck au Collège de Montréal.—Vingt-septième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval.—Extraits des rapports des Inspecteurs d'école. (suite).—Bulletin des publications et des récompenses les plus récentes: Canada, France.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin des Sciences.—Bulletin des Lettres.—Bulletin des Statistiques.—GRAVURES: L'Église du Gesù à Montréal.

LITTÉRATURE.

Harmonies du Printemps.

Qu'il est gracieux le sourire de la Terre, qui doucement s'éveille aux premiers rayons du Printemps! Comme elle semble ainsi répondre au regard caressant de l'astre du jour et compléter, par cette charmante harmonie, le tableau ravissant de l'horizon! Mais, aussi, quel magique décorateur, quel merveilleux coloriste que le Soleil! avec quel art il modère et sa lumière et sa chaleur, pour ménager les teintes les plus délicates et graduer, en même temps, l'évolution de chaque fleur! Et ces fleurs à leur tour, si diverses de volume, de forme, de couleur, semblent se orner elles-mêmes que pour mieux concourir à la parure de la Terre. Et, tandis que le zéphir, invisible agent, les balance comme des encensoirs, le réflecteur mobile multiplie leur image; et le papillon, symbole ailé du caprice, voltige de l'une à l'autre, pour animer la mise en scène. Enfin, comme si la renaissance annuelle de la nature devait satisfaire à la fois tous les sens, les trois règnes nous offrent réunis: l'atmosphère avec son dôme azuré, la montagne avec sa robe déjà verte et son auréole encore blanche, la rose avec son parfum, le rossignol avec sa mélodie.

L'imagination voudrait peut-être s'égarer à suivre un à un tous ces détails; plus sage, notre analyse doit s'arrêter aux phénomènes principaux.

Le Printemps est essentiellement rénovateur et décoratif. Or, pour lui donner ce double caractère, voyons surtout comment le Soleil, l'Eau et l'Air harmonisent leur action.

Et d'abord, le rayon solaire doit remplir simultanément deux conditions qui semblent s'exclure. D'une part, une certaine intensité lui est nécessaire pour vaincre le peu de conductibilité du sol, puisqu'il a pour office de faire germer tous les sens, et de

faire éclore les œufs innombrables que le reptile, le poisson, l'insecte lui confient, mais cachés dans la vase ou dans le sol pour les soustraire au danger. D'autre part, il faut que son intensité soit suffisamment tempérée, afin de ne pas précipiter les fonctions phytologiques, de respecter aussi le vert naissant de la feuille et la teinte fugace du lilas. Pour tout concilier, le Soleil ne devient plus efficace que peu à peu, mais il reste plus longtemps sur l'horizon, compensant ainsi par la durée de son action, ce qui manquerait peut-être à son intensité. Or, remarquez bien cette autre harmonie; c'est que, prolongant de plus en plus le jour à mesure que la Terre s'embellit d'avantage, le Soleil tient plus longtemps sous le regard de l'homme tout le charme de la perspective. Mais on se demande sans doute comment le sol, malgré son rayonnement nocturne, pourra conserver jusqu'au retour de la chaleur, une température convenable. Eh bien, c'est à cette condition essentielle que satisfait la propriété négative que nous avons signalée: le sol, avons-nous dit, transmet difficilement le calorique, il ne doit céder qu lentement la chaleur qu'ont acquise, durant le jour, ses couches intérieures, et c'est ainsi que nous trouvons encore une harmonie réelle où nous avions supposé, peut-être, un inconvénient.

Comment l'Eau répond-elle maintenant, pour sa part, à la double condition de l'utile et du beau? Voyez, la neige qui couronne la montagne en descendant peu à peu, liquéfiée par le Soleil. Elle vient alimenter le fleuve qui, remis lui-même en pleine liberté, traverse majestueusement la plaine, dont il est non-seulement un des agents les plus nécessaires, mais encore un des principaux ornements. La prairie, par les ruisseaux qui la sillonnent, semble mêlée de filets resplendissants, et le lac, redevenu libre et limpide, laisse voir les reflets irisés de sa frétilante population. En même temps, l'évaporation, toujours proportionnelle à la température, fait monter dans l'air une certaine quantité de vapeur, qui devient tour à tour bienfaisante et décorative. Car tantôt, sous le rapport ornemental et par voie de réfraction, elle transforme l'atmosphère en tenture azurée, sans en troubler la transparence; tantôt, sous le rapport utilitaire et par voie de condensation, elle y constitue de légers nuages destinés à se résoudre en pluie. Or, cette pluie, qui tamise l'air et le purifie, est d'autant plus divisée, d'autant plus ténue qu'elle tombe d'une certaine hauteur, condition essentielle pour qu'elle arrose les fleurs sans les endommager.

Au Printemps, toutefois, l'arrosage naturel s'effectue d'une façon plus régulière et surtout plus délicate par le phénomène nocturne qu'on appelle la rosée. Ce n'est plus ici de la pluie venue des couches élevées de l'atmosphère; ce sont des goutte-

lettres microscopiques que la couche la plus inférieure dépose doucement au contact du sol suffisamment refroidi. Mais, pour que ce phénomène puisse s'accomplir, il faut que l'air soit tranquille et transparent, double circonstance que le Printemps réalise par la modération normale de sa température. Cette transparence de l'air, si nécessaire pour la formation de la rosée, présente en même temps d'autres avantages : elle étend la limite de visibilité, rend la vision plus nette et donne au paysage plus d'attrait.

Mais c'est surtout dans la période fondamentale de la germination que l'Air et l'Eau s'unissent et concourent sous l'action harmonique du Soleil. C'est l'époque, en effet, où les forces végétatives, si longtemps enchaînées par l'hiver, ont repris leur élan. Aussi voyez comme, des différentes familles végétales, s'élèvent de nombreuses fleurs qui se succèdent si vite qu'elles ne laissent pas le temps de les compter. Saluons, sans doute, depuis la tulipe jusqu'à l'œillet, l'aristocratie florale de nos jardins, ces fleurs urbaines que des fantaisies de culture cherchent à dévier de leur type primitif. Mais arrêtons-nous plutôt à cette multitude de fleurs champêtres qui, restées dans leur état normal, ont ainsi conservé toutes leurs harmonies de volume, de forme et de couleur. Remarquez d'abord que chacune d'elles a, pour ainsi dire, son heure d'épanouissement : les unes au matin, les autres vers le milieu du jour et même vers le soir. Remarquez ensuite que la plupart ont aussi leur place d'élection. Tandis que l'orechis sur la colline érige son épi purpurin, l'aubépine borde d'un liséré blanc le contour de la vallée, la violette dissémine dans les bois sa corolle améthyste ; la marguerite constelle la prairie de ses petits soleils à rayons argentés, l'épine-vinette suspend à la lisière du bocage sa grappe jaune, près de la fleur violacée du polygale ; l'ancolie pose au buisson sa fleur bleue ; l'éclair, sur les décombres, sa fleur jaune ; le bec-de-lièvre, sur les toits, sa fleur rouge ; la giroflée, sur les murs, son calice orangé. Tandis que le lychnis festonne d'étoiles blanches les sentiers, le mourron distribue dans les champs sa petite fleur rouge ; le fraisier, dans les bois, sa petite fleur blanche ; le primovère, dans les prés, sa fleur tricolore ; la campanule, sur la haie, sa blanche clochette ; le nénuphar, à la surface des eaux, sa blanche corolle. Pas un point n'est oublié. La forêt couvre la montagne de sa verte chevelure, la mousse étend sur le tapis son velours verdoyant, et, des fissures de la roche, le buis fait jaillir son feuillage lustré. Enfin, s'accommodant de tous les sites, s'épanouissent entremêlées, tous ces fleurs plus ou moins agrestes qui, depuis la pâquerette, jusqu'au géranium, se pressent à l'envi pour achever la toilette printanière de la Terre. Et voici bien cette heure, ce moment ; car l'amaryllis a mis son blanc panache ; le dahlia, sa splendide cocarde ; et le souci, sa toque d'or.

Que d'harmonies ensuite dans mille détails ! Ainsi, le cèdre du Liban, pour offrir au vent moins de prise, étale horizontalement ses branches, et le peuplier du chemin, pour mieux se mettre en ligne, dresse verticalement ses rameaux, tandis que le marronnier de nos parcs incline ses feuilles pour mieux laisser voir sa belle inflorescence. Voyez encore, comme tout est calculé pour que rien ne puisse en quelque point gâter la perspective. Ici, c'est le lierre qui, de ses spires rajouinies, cache les infirmités du vieux orme ; là, c'est la vigne qui, de ses larges feuilles et de ses pampres naissants, habille le mur usé de la chaumière ; plus loin, c'est la glycine, qui brode de sa grappe coquette les ruines du château.

Et ne dirait-on pas enfin que les insectes, de leur côté, connaissent les lois du contraste et des couleurs complémentaires ? car voyez la cécioïde émeraude qui, pour mieux relever l'éclat de ses élytres, se fixe sur la rose, tandis que la coccinelle orangée se pose sur la violette et le papillon bleu sur le lis. Mais citons surtout comme doublement harmonique la grande prédominance du blanc parmi les fleurs ; car, d'une part, ce sont les fleurs blanches qui comptent le plus grand nombre de plantes odorifères ; et, d'autre part, ce sont elles qui, diffusant le mieux la lumière, produisent aussi plus de clarté sous les premiers rayons de l'aurore et sous les derniers du crépuscule, admirable particularité qui prolonge d'autant la durée du jour.

Mais, à mesure que l'horizon s'enrichit, se parfume et se pare,

voyez aussi comme il s'anime, se peuple et se diversifie. Dégagés de leur léthargie profonde, les animaux hibernants reviennent à la vie, qui, surexcitée surtout dans les animaux supérieurs, se propage bientôt, dans toute la série zoologique, en des êtres nouveaux. Avec quelle ardeur chaque animal prépare sa demeure, son gîte ou son nid ! Mais comment suivre ici tous les artifices de l'instinct, depuis le castor, qui, sans machine, établit sur le fleuve une digue immuable, jusqu'à l'abeille, qui, dans sa ruche, construit sans compas des cases géométriques ; ou bien depuis la fourmi qui, sous le sol, cinte sans étai ses arcades sableuses ; jusqu'à l'argonaute, qui, sans gouvernail, fait voguer sur la mer sa nacelle naerée ? Et quelle est donc aussi la boussole qui dirige ces légions d'oiseaux et ces bandes de poissons qui soumis, à des lois d'harmonie, changent périodiquement de résidence ? Chacune de ces deux classes trouve un véhicule qui lui est approprié : l'une, dans un courant atmosphérique ; l'autre, dans un courant océanien. Et c'est le même rayon solaire qui détermine à la fois et parallèlement ce double appel d'air et d'eau.

Plus près de nous, voyez que de scènes diverses : l'écureuil grimpe et s'amuse aux branches fleuries du noisetier ; la jeune hirondelle, au seuil de son nid, attend pour s'élaner, que son aile soit venue ; plus hardi, le jeune moineau, sur les toits, exerce la sienne à peine emplumée ; la grenouille, au marais, a repris sa souplesse ; l'araignée, sur le mur, a tendu sa toile insidieuse ; et la chrysalide sort de ses langes, belle de forme et richement costumée. Comment décrire et seulement désigner la diversité des formes et des couleurs, parmi cette foule innombrable d'animaux qui tous ont revêtu leurs habits de fête ? Dès lors, vous seriez tenté de croire peut-être que, dans le magnifique ensemble qui flatte si bien la vue, il n'est rien qui s'adresse au noble sens de l'ouïe. Mais, entendez-vous, dans la charmille, ces purs et timides accents ? C'est un chœur de fanettes, qui prend l'initiative d'un hymne au Créateur. Écoutez bien, car voici qu'à ce signal, des symphonies diverses se succèdent de proche en proche et gagnent tous les points. Du haut de l'air, l'hirondelle répond de sa voix fine, à la voix brève du traquet ; sur le buisson, le rouge-gorge associe ses vives roulades à celle de son émule, le tarin ; l'alouette, dans les guérets, domine, de son trille retentissant, les notes languoureuses de la caille ; sur la cime des arbres, la colombe unit son roucoulement grave au triolet aigu du pinson ; tandis que, dans la forêt, le loriot redit de temps en temps son gai refrain, et le merle, dans le verger, sa joyeuse fanfare. Écoutez encore cet élégant soliste, rival de la fleur pour la parure, rival du rossignol pour le chant : c'est le chardonneret, prince de ces artistes de passage, de ces virtuoses nomades qui nous payent, de leur ramage, une heure d'hospitalité. Et puis enfin que votre oreille soit attentive à des accords d'un ordre bien différent sans doute, mais toutefois complémentaires, car la nature entière est un immense concert où chaque être a sa note, et chaque règne sa partie. Entendez, en effet, et le feuillage qui gazouille sous les molles caresses de la brise ; et le galet qui résonne sous les choes isochrones de la cascade ; et la mer, qui, de sa voix solennelle, accompagne la voix bruyante du torrent ; et l'écho, qui se plaît à répéter au loin toutes les symphonies.

Et que de merveilles encore sous un tout autre point de vue ! Mais, à les citer seulement, quelle plume donc pourrait suffire ?

Un mot encore pour terminer.

Le Printemps, par ses nombreuses analogies, est pour nous l'emblème du jeune âge. C'est ainsi que l'un et l'autre, malgré leur charme respectif, intéressent moins par ce qu'ils donnent que par ce qu'ils font espérer. On dirait que chacun d'eux n'est vraiment qu'une séduisante promesse. Le Printemps prépare l'été, saison la plus efficace de l'année, comme la jeunesse prépare l'âge viril, période la plus efficace de la vie. Le Printemps a ses papillons éphémères, comme la jeunesse a ses rêves dorés ; enfin, si le Printemps a ses fleurs naturelles, qui forment son principal ornement, la jeunesse a ses fleurs morales qui constituent sa plus belle couronne. Bien plus, par une analogie supérieure, d'où dérive pour nous un haut enseignement, la floraison de la plante

et la floraison de l'âme peuvent s'accomplir et ne s'accomplissent, en effet, que sous cette condition parfaitement correspondante: l'une, sous le rayon du Soleil; l'autre, sous le regard de Dieu.—

PAUL TEULIÈRES.

Les Mondes.

BEAUX-ARTS.

L'ARCHITECTURE EN CANADA.

II.

LES ÉGLISES — NOTRE-DAME, SAINT PATRICE ET LE GESU, A MONTRÉAL.

(Suite.)

Dans les détails que nous avons donnés sur les églises de Notre-Dame et de St.-Patrice, nous avons fourni les éléments d'une appréciation de leurs qualités, puisque nous avons exposé en même temps l'opinion des écrivains catholiques modernes sur la valeur du style admirable auquel ces deux églises appartiennent. Actuellement, ayant à parler du *Gesu*, nous ne le ferons pas sans exposer aussi les principes qui doivent se rattacher à la description de ce bel édifice. Pour commencer, comme transition naturelle entre ces deux descriptions, nous exposerons d'abord les raisons et les circonstances qui ont amené, vers le XVI^e siècle, la transition du style ogival au style de la Renaissance auquel appartient le *Gesu*, et par ce moyen ce que nous dirons ensuite du monument lui-même sera éclairci d'avance par les explications que nous aurons données sur les changements amenés par la suite des temps dans les éléments de l'art architectural.

C'est donc vers le XVI^e siècle que de grands changements se sont accomplis dans la pratique des arts, indépendamment de tant d'autres changements dans l'ordre moral, social et politique. Ces modifications n'altèrent d'abord que quelques détails, puis, secondés par un véritable enthousiasme, elles prirent une extension considérable qui eut pour résultat de substituer presque entièrement aux formes ogivales les formes empruntées aux âges de l'antiquité, dans des édifices, dont quelques-uns au moins sont de magnifiques chefs-d'œuvre.

Il ne faut pas croire pour cela que, jusqu'au XVI^e siècle, l'art religieux fût pratiqué par des savants et des artistes qui ne connaissaient pas l'antiquité et qui ne savaient pas l'apprécier; ils en connaissaient les formes principales, mais ils avaient une autre manière de l'interroger et de lui demander des leçons. Ils admiraient ses beautés, mais ils conservaient vis-à-vis d'elle une indépendance qui mérite d'être étudiée et appréciée, car elle est d'un très-utile enseignement pour les architectes modernes.

Que la science, les lettres et les arts de l'antiquité fussent connus des savants et des artistes du moyen-âge, c'est ce qui est incontestable; c'est par suite d'une distraction étrange que l'on a prétendu le contraire. Quoi, à une époque où la science ne voulait parler que latin, où l'on avait surtout pour maîtres les saints Pères et les grands Docteurs, tous nourris de la philosophie de l'antiquité; à une époque où l'on était toujours comme autorité souveraine le témoignage des princes de la doctrine antique, Platon et Aristote, peut-on dire que l'on n'avait pas une estime suffisante du génie admirable de l'antiquité? Mais c'est précisément le reproche contraire que l'on fait de nos jours aux scholastiques et aux docteurs du moyen-âge!

Or, ce qui existait dans les sciences existait aussi dans les arts, et si on l'a moins remarqué, c'est que l'appréciation intelligente de ce qu'on connaissait des anciens chefs-d'œuvre, n'avait rien de servile et n'était rien au génie individuel et à l'inspiration de l'artiste.

Les grands maîtres du moyen-âge avaient autant de droit de baptiser les artistes du temps passé, que St. Thomas d'Aquin de baptiser Platon et Aristote.

M. Mérimée et M. Vitet et bien d'autres ont proclamé la science des artistes des siècles de foi, science qui reposait non-seulement sur le génie naturel, sur l'étude, sur l'expérience, mais aussi, disent-ils, sur un sentiment très-intelligent des anciens temps. Ils ne connaissaient pas encore tout ce que les derniers siècles ont découvert, mais ce qu'ils connaissaient ils savaient bien l'apprécier; ils connaissaient la tradition de la science et aussi les cinq ordres, et si dans les grandes expéditions des Croisades, les hommes de l'Occident avaient pu contempler les merveilles de l'art Byzantin et de l'art Arabe, on peut croire que dans les relations continues des fidèles avec Rome, le centre de la catholicité, et dans les pèlerinages, ils savaient bien voir dans leurs voyages ce qu'il y avait de beau dans les restes des constructions romaines qui couvraient l'Italie, l'Espagne, le sud de l'Allemagne et de la France.

MM. Mérimée et Vitet ajoutent de plus que nos grandes cathédrales et leur système d'ornementation et leurs sculptures, qui ont aussi leurs chefs-d'œuvre, sont aussi riches des qualités essentielles de l'art antique que les plus belles imitations que l'on a pu en faire depuis les premières années de la Renaissance.

Mais, après cette rectification d'un préjugé vulgaire, nous devons attester qu'au XVI^e siècle les lettres et les arts anciens reçurent un nouveau degré d'illustration, soit à cause de la découverte de plusieurs anciens chefs-d'œuvre, soit à cause de l'émigration des savants de l'Orient qui, chassés de Constantinople par l'invasion turque, furent reçus avec la plus haute estime par les différents souverains de l'Italie, et surtout par les Souverains-Pontifes, qui leur donnèrent tous les moyens de répandre les connaissances qu'ils apportaient avec eux. On sait que d'autres circonstances favorisèrent encore ce mouvement.

Les sciences et les lettres reçurent une impression profonde qu'il ne faut pas toutefois exagérer; les arts en ressentirent une transformation qui, de même, fut encore plus apparente que réelle, surtout au commencement, où le sentiment chrétien sut si bien conserver son empire.

Dans les édifices, les modifications ne s'étendirent d'abord qu'aux détails de l'ornementation, et les parties principales de la construction furent toujours celles établies par l'art ogival; et même lorsque les modifications furent devenues plus générales et plus profondes, lorsqu'on eut remplacé l'ogive par le plein cintre, les piliers par les colonnes, les anciens chapiteaux par les cinq ordres, même alors l'art religieux du XIII^e siècle conserva dans les églises les parties principales de ses éléments constitutifs.

Ainsi, dans les églises de forme nouvelle, on retrouve presque toujours la division en nef principale et bas-côtés des cathédrales, de plus, la forme en croix du transept et le dessin polygonal de l'abside; enfin, le plan des façades ornées de galeries, de rosaces, de clochetons, de tours et de clochers, sans compter la croix de pierre dans les fenêtres, les dais et les niches pour les statues, la lucarne à ouvertures circulaires dans les toits: le tout, avec une élégance *sui generis*, qui n'est pas celle qui résulte des éléments de l'ancienne architecture horizontale.

C'est ce qui fait dire à M. de Maistre que l'église de St. Pierre de Rome (avec sa nef principale et ses bas-côtés, avec son portique et ses chapelles latérales, avec la croix de son transept et la disposition de son abside) n'est pas plus une église grecque que le Pape n'est un Archonte.

Voilà ce qu'il y a de plus saillant dans le caractère de la transformation même de cette grande période de l'art. Nous pouvons aussi remarquer à la gloire de l'architecture de la Renaissance, que dans sa plus belle phase, où elle couvrit le monde de vrais chefs-d'œuvre, c'est-à-dire au XVI^e siècle, elle sut admirablement allier ce qu'il y avait de plus pur et de plus élevé dans les constructions ogivales avec les formes si belles et si excellentes de l'antiquité.

C'est à cette époque qu'appartiennent les constructions de la Renaissance que l'on admire à Pise, à Florence, à Venise, à Chambord, à Fontainebleau, à Blois, à Amboise, comme nous l'avons remarqué dans un article précédent; c'est à cette époque que l'on doit St. Pierre de Rome, qui est réellement le chef-d'œuvre de l'art de la Renaissance, et les sanctuaires admirables

élevés en France et en Italie au XV^e et XVI^e siècle; c'est de plus aux monuments civils de cette belle phase de l'art que les architectes du palais du Parlement à Ottawa sont allés demander leur inspiration. Enfin, c'est à plusieurs édifices religieux du même temps qu'il faut recourir pour préciser le caractère véritable de cette belle église du Gesù de Montréal, que nous avons maintenant à décrire.

Nous commencerons par faire un examen général du monument; nous contemplerons la façade avec ses portes et ses arcades; nous verrons en passant ses toits inclinés et multipliés suivant les différentes divisions de l'intérieur; nous pénétrons ensuite dans le temple, nous admirerons à la fois sa majesté, sa grandeur et son élégance, et ce qui nous frappera d'abord, ce sera l'heureuse alliance des deux éléments, ancien et nouveau. Partout le plein cintre, de plus les colonnes, ensuite les chapiteaux empruntés à l'un des cinq ordres; mais en même temps, en nous rendant compte des parties principales, de ce qu'on appelle l'ossature de l'édifice, nous retrouverons la substance des anciens monuments religieux; la division en nef principale et en bas-côtés, les chapelles latérales, la disposition du transept en forme de croix, le dessin polygonal de l'abside et de l'extrémité des bras de la croix, tandis qu'à l'extérieur nous avons déjà vu les tours et les clochers de la façade, la croix dans les fenêtres, les niches des statues, et sur les toits les lucarnes terminées par des ouvertures circulaires. Or ce n'est pas tout ce qui caractérise le Gesù pour en faire un monument de la Renaissance: c'est de plus l'élevation des voûtes principales et l'élégance des détails, qui l'éloigne surtout si complètement des monuments de l'antiquité proprement dite.

Enfin, il est un autre signe que nous retrouvons dans l'église du Gesù, qui lui assure son caractère svelto et élégant, et, en même temps, indique son vrai rang chronologique dans l'histoire de l'art: c'est la rareté d'entablements et de dispositions horizontales dans presque toutes les parties de l'édifice.

Or, d'une part, ces dispositions perpendiculaires, presque généralement observées, contribuent essentiellement à l'apparence élancée, svelto et élégante des monuments des âges chrétiens, et, de plus, elles ne se retrouvent précisément que dans les premiers temps de la Renaissance, qui sont les plus beaux et les plus admirables suivant tous les critiques modernes. M. Bourassé, *dre. d'Archéologie*, tome I, p. 352, et tome II, p. 562; M. Batisier, *Art Monumental*, p. 534; Schmitt, *Architecte Religieux*, passim; Rio, *Art Chrétien*, tome III, p. 355; M. de Montalembert, du *Vandalisme dans les Arts*, passim; M. Vitet, *Etudes sur l'Art*, tome III, p. 103; Amédée Gabourd, *Histoire de France*, tome X, p. 261; Lassus, tome V de l'ouvrage sur la Renaissance, p. 29; *L'Espagne Monumentale*, 3 vols. in-folio, passim.

Ces observations tendent à montrer que l'architecte du Gesù, M. Keely, qui a déjà élevé tant d'églises et si admirablement secondé le mouvement religieux aux Etats-Unis et le zèle du clergé, a encore une fois donné des preuves de son talent, de son habileté, mais aussi de sa science et de sa connaissance profonde des belles époques de l'architecture.

Passons maintenant aux détails du monument: le portail a quelque chose de grave et de sévère qui n'exclue pas, toutefois, d'autres qualités. Les arcades massives de la base et des premières assises des tours ne serviront qu'à faire ressortir l'élégance des clochers octogones qui les surmonteront. La façade a 125 pieds de largeur, et les clochers seront à 200 pieds de hauteur; l'église elle-même a 194 pieds de longueur, dont 125 pieds depuis la porte intérieure jusqu'aux balustrades, le vestibule ayant 17 pieds de largeur et le sanctuaire 52 pieds de profondeur. La nef du milieu a 40 pieds de largeur, les bas-côtés 15 pieds, les chapelles latérales 13 pieds. Le transept a 40 pieds de largeur, et, à droite et à gauche des bas-côtés, 38 pieds de profondeur, ce qui fait, en tout, 144 pieds de développement. La grande nef a 72 pieds de hauteur, les bas-côtés 32 pieds.

Ce que l'on peut le plus admirer, après l'air de grandeur de l'intérieur de l'édifice, c'est l'heureuse disposition des différentes parties. La nef du milieu, les bas-côtés, le transept, sont tous en communication avec l'autel principal et avec la chaire, tandis

qu'ils sont indépendants les uns des autres pour le service de l'église et pour la circulation des fidèles. Les chapelles destinées à la confession sont assez ouvertes pour participer aux cérémonies, mais assez retirées et isolées pour que chacune soit comme une retraite particulière offerte à la piété et au recueillement. Un autre avantage encore à remarquer, c'est la bonne répartition des portes, des fenêtres et de toutes les ouvertures. Les portes ne sont pas trop multipliées, mais bien placées pour répondre à la destination de chacune des parties de l'église. Enfin, les fenêtres sont en communication directe avec leur destination. Le chœur et les ailes du transept ont leurs fenêtres particulières; il en est de même pour la grande nef, les bas-côtés, et, enfin, chacune des chapelles. Ce détail est, comme on le sait, d'une immense importance pour éviter, d'une part, les faux-jurs, et, de plus, la trop grande dimension des ouvertures.

Nous ne pouvons pas, dans une simple description, faire comprendre le goût et la distinction de l'ornementation générale, mais nous ne devons pas passer sous silence l'emploi que l'on a fait de la peinture murale pour la décoration de l'église. « La peinture décorative, dit M. Viollet Leduc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, chap. VII, page 79, est une sée qui ne demeure jamais indifférente; elle prodigue le bien ou le mal. A son gré, elle grossit ou amincit les colonnes, elle allonge ou raccourcit les piliers, élève les voûtes ou les approche de l'œil, étend les surfaces ou les amoindrit, charme ou offense, concentre la pensée ou distrait sans cause; d'un coup de pinceau elle détruit une œuvre savamment conçue, mais, aussi, d'un humble édifice elle fait une œuvre pleine d'attraits, d'une salle froide et nue un lieu plaisant où l'on aime à rêver et dont on garde un souvenir ineffaçable. »

Dans les édifices religieux du moyen-âge, l'on comprenait très-bien l'accord qui doit régner entre la décoration et les formes de l'architecture; mais, plus tard, on oublia le rôle de la peinture murale et l'on cherchait à lui donner, gratuitement, l'apparence d'un tableau qui défigurait les lignes de l'édifice et les faisait oublier. Nous n'avons pas ce reproche à faire aux peintures décoratives du Gesù; elles sont exécutées suivant les bons principes et elles n'ont pas d'autre prétention que de faire valoir l'œuvre même de l'architecte. Par des teintes habilement variées, elles font valoir ce qui est en saillie et ce qui ne l'est pas. L'élégance des détails des surfaces ou des ornements ressort encore plus par la finesse des broderies et des motifs qui y sont encadrés. Les parties saillantes sont relevées par des tons clairs, les enfoncements sont fortement accusés par des teintes sombres, et ainsi la décoration générale est habilement subordonnée aux dessins de l'architecture et les fait plus parfaitement ressortir. Quant aux sujets qui sont traités dans les différents panneaux, ils sont exécutés avec cette modération qui se rapproche plus de la manière des bas-reliefs que de la ronde bosse et qui montre les sujets, non pas trop saillants, mais encadrés par les reliefs et les lignes même du monument. On n'est donc pas tombé dans le double défaut que reproche M. Viollet Leduc à certains artistes de la Renaissance, qui faisaient tellement ressortir la saillie de leurs fresques qu'elles semblaient complètement détachées de l'édifice lui-même, et, de plus, qui les peignaient avec une perspective si outrée, que l'on ne voyait certains personnages que par la plante des pieds, en d'autres les genoux empêchaient de voir la figure; nous avons, en ce genre, des apothéoses qui sont véritablement les apothéoses du mauvais goût du XVII^e et du XVIII^e siècle.

Nous ne voulons pas prolonger ces observations, que l'on peut trouver déjà trop étendues; nous avons cherché à rappeler quelques principes de l'art à l'occasion des principales églises de Montréal, nous n'avons pas voulu exclure aucun autre édifice qui peut mériter l'estime et même l'admiration, mais nous sommes borné à trois types principaux qui nous offraient l'occasion de résumer quelques observations sur la suite et la marche de l'art religieux dans quelques-unes de ses périodes les plus remarquables. Dans une revue plus générale, nous énumérerons d'autres constructions religieuses qui sont le plus grand honneur à plusieurs de nos compatriotes, avant tout, M. Bourgeau, qui a déjà élevé plus de vingt églises, parmi lesquelles la cathédrale

des Trois-Rivières St. Jacques, à Montréal, et bien d'autres; ensuite, M. Maurice Perrault, connu des plus avantageusement par différentes œuvres capitales; enfin, M. Lévesque, qui réunit à la théorie une science de critique sûre et puisée aux meilleures sources.

Ce qui résulte, il nous semble, de ces observations, c'est que l'art architectural a pris, de nos jours, un notable développement. Nous sommes heureux de constater le même progrès en Canada. Dans les plus récentes constructions, l'art religieux, en particulier, a pris une force nouvelle depuis qu'il a été retrempe à ses premières origines, aux grands siècles de foi et aux belles années de la renaissance italienne, grâce aux admirables écrits de M. de Montalembert et aux efforts des princes de l'église.

Du reste, ce mouvement et cette impulsion vigoureuse donnés aux œuvres d'art de nos jours se retrouve partout; l'Espagne et l'Italie restaurent leurs anciens monuments religieux, les étudient et savent de nouveau les apprécier; la France dépense, chaque année, des millions pour conserver les beaux témoignages de la foi de ses pères, et on peut espérer que l'époque qui restaure les vieilles églises vaudra mieux que l'époque inintelligente et barbare qui ne savait les comprendre et qui les démolissait.

Les protestants d'Allemagne contribuent à l'achèvement de la grande cathédrale de Cologne, suivant les vœux et pour l'usage des populations catholiques des bords du Rhin. Enfin, il est impossible, à l'heure qu'il est, de supputer les sommes considérables que l'Angleterre a dépensées depuis une vingtaine d'années pour remettre complètement à neuf toutes les vieilles cathédrales du XIIe et du XIIIe siècle, dont la plupart sont achevées maintenant avec un fini et un luxe de décoration qu'elles n'avaient peut-être même pas connues aux jours les plus beaux de leur ancienne splendeur; outre cela, que de monuments nouveaux où l'on voit suivre, avec le plus grand soin, les traditions de l'art merveilleux des siècles chrétiens!

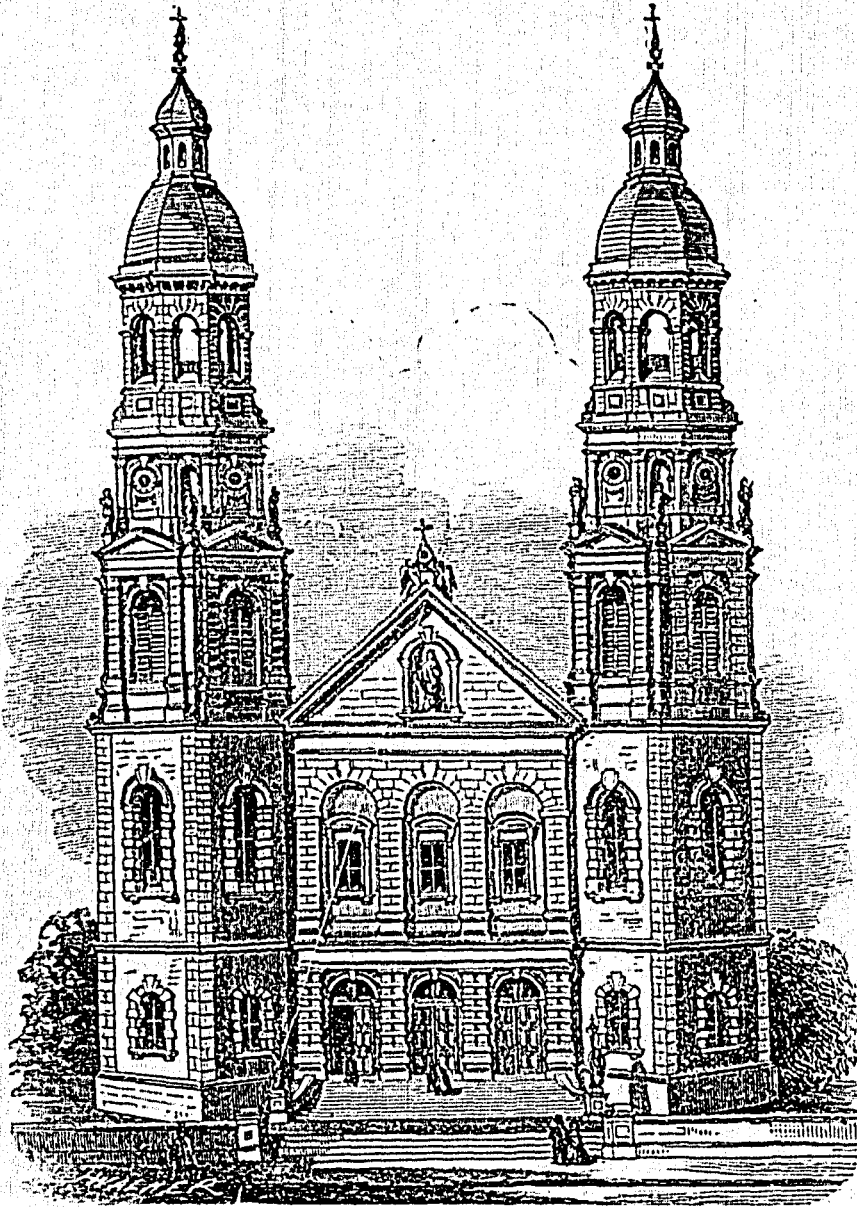
Pour en avoir une idée, on n'a qu'à considérer, en particulier

à Montréal, au milieu d'une multitude de temples bâtis récemment, deux chefs-d'œuvres d'imitation des constructions ogivales, la cathédrale anglicane et l'église presbytérienne qui est à l'entrée du *Beaver Hall*. Que remarquera-t-on? C'est que toutes ces constructions relèvent de l'architecture des âges de foi et que,

pour ces deux édifices, il était difficile de pousser plus loin l'intelligence de l'art. Or, cela est un exemple de ce qui se passe en Angleterre en ce moment. Les vieux édifices catholiques, si magnifiquement loués par Horace Walpole, par Byron, par Walter Scott et par W. Cobbett, sont les modèles que l'on étudie et que l'on cherche à reproduire avec un soin infatigable et avec un talent que l'on ne peut contester.

L'impulsion qui a été donnée, en France, par l'évêque et par les écrits admirables de M. de Montalembert, a été presque égale par M. W. Pugin, l'illustre architecte et écrivain catholique, et par les nombreux élèves et admirateurs qu'il a laissés dans tous les rangs et dans toutes les classes de la société anglaise. Nous espérons que le goût des arts aura de plus en plus cette influence spiritualiste que M. Joubert proclame l'un des signes les plus sûrs d'un vrai progrès moral.

S. V.



AVIS OFFICIELS.



LIVRES DONT ON DOIT SE SERVIR DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES.

Le Conseil de l'Instruction Publique, à une assemblée spéciale tenue le 11 du mois d'avril dernier, considérant que la liste des livres dont on devra se servir exclusivement dans les écoles de différentes classes n'a pas

encore été complétée, a résolu de prolonger, jusqu'au **Premier Juillet 1867**, le délai accordé par un Ordre en Conseil du mois de mai dernier, défendant, sous peine de perdre l'allocation du Gouvernement, l'usage des livres non-approuvés.

Et cette résolution a été approuvée par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

Montréal, 27 avril 1866.

LOUIS GIARD,
Secrétaire-Archiviste.

DIPLOME RÉVOQUÉ.

A une session spéciale, tenue le onze de ce mois, le Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada, agissant sous l'autorité des Statuts Refondus, chap. 15, sect. 22, a révoqué le diplôme autorisant Uldéric Béchard à enseigner dans les écoles publiques, et ordre a été donné que son nom soit rayé de la liste des instituteurs munis de diplômes.

Montréal, 12 avril 1866.

LOUIS GIARD,
Secrétaire-Archiviste.

NOMINATIONS.

EXAMINATEURS.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, par ordre en date du 4 de ce mois, nommer Isidore Belleau, Ecr., membre du Bureau Catholique des Examineurs à Québec, en remplacement de J. Burroughs, Ecr., qui a donné sa démission.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 12 d'avril dernier, approuver les nominations suivantes de Commissaires d'école :

Comté de Beauharnois.—St. Stanislas de Kostka : Louis Bertrand, écr.

Comté de Gaspé.—Malbaie : MM. Charles Vardon et John Vibert.

Comté de Gaspé.—Petite Rivière : MM. Elie alias Elif Simard et Alexis Tremblay.

Comté de Kamouraska.—Mont Carmel : M. Edouard Bérubé.

Comté de St. Maurice.—MM. Robert McDougall, Jean Bouchard et Jean Charotte.

Comté de St. Maurice.—St. Etienne : Augustin Millette, écr.

Cité de Montréal : Le Révérend Donald Harvey McVicar.

Et pour être Syndics d'école :

Comté de St. Maurice.—St. Etienne : M. William Gun A. Hamilton.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, par ordre en date du 12 avril dernier, nommer Commissaires d'école :

Comté de Drummond.—St. Germain de Grantham : MM. Alexandre Bourget dit L'Espérance et Zéphirin Cyr dit Vincent.

Comté de Gaspé.—Claridorme : MM. Pierre Huot, Moïse Lebreux, Narcisse Caron, Ambroise Colombe et Pierre Pruneau.

Comté de Gaspé.—Grande Vallée : MM. Jean-Baptiste Caron, Alexis Fournier, Messie Fournier, Ferdinand Gagné, senior, et Joseph Langlois.

Comté de Montcalm.—Ste. Julienne : M. Ignace Aumond.

Comté de Saguenay.—Municipalité de Saguenay : MM. Flavien Tremblay, François Dufour, Laurent Tremblay, Simon Godreault et Auguste Bernier.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 25 avril dernier, nommer Commissaires d'école :

Comté d'Argenteuil.—Township de Harrington : MM. Joseph Milway, John Shaw, Alexander McNaughton, Rév. Daniel Connolly et Duncan Ferguson.

Comté de Chicoutimi.—Notre-Dame de Laterrière : M. Germain Godreault au lieu de M. Benjamin Godreault, nommé par ordre en Conseil en date du 12 avril dernier.

Comté de Napierville.—St. Rémi : M. Louis Boyer.

ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, par ordre en date du 12 d'avril dernier, d'ériger les townships de Saguenay et Albert en municipalité scolaire, sous le nom de municipalité de Saguenay.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE KAMOURASKA.

Écoles élémentaire, 1^{ère} classe, F.—M. Abraham Duquemin ; Mlles. Célestine Lavoie, Aglaé Ouellet et Marie Victoire Ouellet.

2^{ème} classe, F.—Mlles. Marie Emma Hudon, Céline Lebel, Onésime Raymond.

Mai 1866.

P. DUMAIS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

École élémentaire, 2^{ème} classe, A.—Mlles. Mary Jane Radwell et Marion Frank.

2^{ème} classe, F.—Mlles. Lévanie Vincent et Mélissa Pothier.

6 février 1866.

J. H. GRAHAM,
Secrétaire.

AVIS AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS D'ÉCOLE.

MM. les Commissaires et Syndics d'école voudront bien se rappeler qu'ils sont tenus de transmettre à ce département les noms des personnes élues par les contribuables, soit dans le mois de juillet ou dans tout autre temps. Ces renseignements sont indispensables, et la subvention sera retenue aux municipalités qui négligeront de les fournir.

On doit aussi se rappeler que les noms de baptême doivent être donnés au long, et que l'on doit écrire aussi lisiblement que possible, afin d'éviter toute erreur.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

Les instituteurs et les institutrices doivent signer sur les rapports semestriels les mêmes noms et prénoms qu'ils ont donnés au Secrétaire du Bureau d'Examineurs duquel ils ont obtenu leurs diplômes, afin que les municipalités dans lesquelles ils enseignent n'éprouvent aucun retard dans la réception de leur part de subvention.

AVIS AUX DIRECTEURS DE MAISONS D'ÉDUCATION QUI VEULENT SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE L'ACTE 19 VICT., CHAP. 54.

1^o Aucune maison d'éducation n'aura droit, cette année, à la subvention accordée par la Législature, à moins que le rapport et la demande qui l'accompagnent n'aient été reçus à ce bureau avant le premier jour d'août prochain. Il ne sera fait d'exception sous quelque prétexte que ce soit.

2^o Un accusé de réception du rapport et de la demande sera immédiatement transmis à la personne qui les aura faits.

3^o Quiconque n'aura pas reçu cet accusé de réception dans les huit jours qui suivront le dépôt au bureau de poste des documents dont il s'agit, sera tenu de s'en enquerir auprès du maître de poste de sa localité et au Bureau de l'Éducation, à défaut de quoi, la demande et le rapport seront censés n'avoir jamais été transmis.

4^o Des formules imprimées seront envoyées, dans la première quinzaine de juin, à toutes les maisons d'éducation qui ont déjà été portées sur la liste des subventions, et celles qui n'auront pas reçu ces formules devront en faire la demande.

5^o Les maisons d'éducation qui ne sont pas inscrites sur la liste, mais dont les directeurs désirent faire un rapport et une demande, pourront obtenir de ce bureau les formules nécessaires.

PIERRE J. O. CHAUVÉAT,
Surintendant de l'Éducation.

INSTITUTRICES DEMANDÉES.

On a besoin à Ste. Sophie d'Halifax de plusieurs institutrices munies de bonnes recommandations et de diplômes pour écoles élémentaires.

S'adresser à P. Nolin, écr., président, Ste. Sophie, ou à J. T. Hébert, Sec.-Trésorier, Larocheville, comté de Mégantic.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL (BAS-CANADA), MAI, 1866.

Assemblées publiques au sujet de la loi des écoles dans le Haut-Canada.

Un mouvement de quelque importance pour l'Instruction publique vient de se manifester dans le Haut-Canada, sous la direction du Surintendant de l'Éducation pour cette partie de la province. Les progrès de l'Instruction publique, sous le système actuel, ont été très-satisfaisants ; néanmoins, il est permis de croire que sous

certain rapports, la loi est susceptible d'amendements. Parmi les changements que l'on cherche à introduire, le plus important est celui qui a trait à la juridiction des commissaires et syndics d'école. Dans le Haut comme dans le Bas-Canada, il est pleinement admis que la taxe des écoles est purement municipale; mais il existe une différence essentielle dans la constitution des bureaux, en ce qui concerne le pouvoir de taxer les contribuables. Dans le Bas-Canada, chaque municipalité (là où il n'y a pas de dissidents) choisit un seul corps de commissaires, tandis que dans le Haut-Canada, chaque école et chaque section est dirigée par un bureau indépendant, multipliant ainsi inutilement, comme le fait observer le Dr. Ryerson, les rouages administratifs, causant beaucoup de diversité dans les taxes dans chaque canton et même dans chaque partie de chaque canton, et altérant l'uniformité générale dans le fonctionnement du système scolaire. Pour remédier à ces vices et améliorer le système scolaire sous d'autres rapports, on propose d'étendre l'action de chaque bureau sectionnel à tout un canton (*township*) et d'introduire d'autres mesures de moindre importance; mais avant de prendre aucune décision en sa qualité de chef de département, M. le Dr. Ryerson désire consulter les différents fonctionnaires scolaires et les personnes intéressées, et suivre les suggestions que leur expérience et leurs connaissances pratiques dans le fonctionnement de la loi des écoles les induira à lui faire. C'est dans ce but qu'une lettre circulaire a été adressée, en décembre dernier, aux conseils de chaque municipalité, aux officiers scolaires et à d'autres personnes, les invitant à se réunir en Conventions qui ont eu lieu dans chaque comté et qui ont été ou devront être présidées par le Surintendant. Les circonstances qui semblent avoir inspiré l'idée de ces assemblées de comté sont ainsi expliquées par le Dr. Ryerson dans sa lettre circulaire :

" Lorsque je commençai, en 1844, à m'appliquer à établir et à mûrir notre système actuel d'éducation publique élémentaire, il entra dans mon plan de visiter une fois en cinq ans des pays étrangers où l'éducation est avancée, afin d'acquérir des informations, d'observer la nature, le fonctionnement et les progrès des systèmes d'instruction publique, de façon que nous pussions, dans notre système d'éducation et dans nos institutions, profiter autant que possible de l'exemple et de l'expérience d'autres contrées éclairées. Il entra aussi dans une autre partie de mon plan de visiter chaque comté du Haut-Canada, une fois en cinq ans, dans le but d'obtenir une connaissance locale de l'état et des besoins du peuple, de consulter sur le fonctionnement, les progrès et les défauts de notre propre système d'instruction publique et les meilleurs moyens de l'améliorer et de l'adapter aux institutions et aux besoins du pays. Je fis mon dernier tour quinquennal en janvier, février et mars de 1860, mais ma santé ne me permit pas d'entreprendre les rudes fatigues d'un autre tour l'année dernière; l'absorption de l'esprit public par le sujet de la confédération et par d'autres questions excitantes, semblait détruire l'opportunité de tenir des assemblées publiques de comté pour y traiter des matières scolaires. Je me propose, dans le cours des trois mois prochains, si la Providence le permet, de faire ma quatrième visite, qui sera probablement la dernière, dans chaque comté ou réunion de comtés dans le Haut-Canada, dans le but de tenir une assemblée d'école de comté de tous les officiers scolaires et autres amis de l'éducation qui jugeront à propos d'y assister.

" Les intérêts qui seront discutés dans ces assemblées peuvent être exposés dans les termes suivants.

" Il s'agira :

" 1. De considérer toute suggestion qui peut être faite pour l'amendement de la loi des écoles, pour l'amélioration des écoles, pour la diffusion de l'éducation, et pour l'expansion et l'utilité des livres de récompense et des bibliothèques publiques.

" 2. De considérer s'il serait désirable d'avoir un bureau de syndics d'école pour chaque township, à l'instar des cités, des villes et des villages incorporés, et si le conseil de township ne pourrait pas dans ce cas être lui-même le bureau des syndics d'école, mettant fin par ce moyen aux troubles et aux disputes originaires des changements et des divisions des sections scolaires, des élections de syndics de section et du prélèvement et de la perception des cotisations, et simplifiant en même temps considérablement les rouages du système d'éducation, laissant aux parents une plus grande discrétion quant au choix des écoles pour leurs enfants, et donnant une permanence mieux établie à la position des instituteurs.

" 3. De proposer aussi à la considération la question suivante, savoir : Si le conseil municipal devrait être investi du pouvoir de faire payer et de punir par amende, ou de faire travailler aux chemins, les parents qui n'envoient pas leurs enfants ayant l'âge voulu par la loi, de 7 à 15 ans, à quelque école pendant au moins quatre mois de l'année."

Parmi les nombreux articles publiés par les journaux au sujet de ce mouvement, nous choisissons le suivant qui a trait à la distribution de récompenses. Nous l'empruntons au *Hamilton Spectator* :

" Le premier article soumis par M. le Dr. Ryerson, dans sa lettre circulaire annonçant la convocation d'assemblées scolaires, dans tout le Haut-Canada, au sujet du système des écoles et des amendements qu'il nécessite, est ' De considérer toute suggestion qui pourrait être faite au sujet de la loi des écoles, pour l'amélioration des écoles, pour la diffusion de l'éducation, pour la distribution et le développement des bibliothèques publiques."

" Ce sujet embrasse une immense surface et peut, de fait, être considéré dans ses termes comme comprenant tous les sujets suggérés. Presque tous les sujets en rapport avec le système des écoles du pays peuvent trouver place dans cet article, et nous ne doutons pas que les discussions auxquelles il donnera lieu ne soient du plus grand intérêt. Nous proposons néanmoins, aujourd'hui, à l'attention les suggestions particulières qui ont rapport à la distribution des récompenses dans les écoles, — un sujet qui a excité la plus grande attention parmi les amis de l'éducation, et auquel le poids de l'évidence est assuré. Il n'y a aucune discussion qui ne trouve les opposants de la distribution des récompenses aux élèves qui se sont distingués, à peu près à bout de ressources. On prétend que les sujets qui travaillent et réussissent le mieux dans le monde souvent ne sont pas ceux qui remportent les couronnes à l'école, et que la vivacité l'emporte sur le travail et le mérite, et que dans de tels cas les récompenses sont de nature à décourager le travail persévérant qui, dans les devoirs de l'école comme dans ceux de la vie, mérite le plus d'être encouragé.

Que les prix soient accordés au plus heureux lors de l'examen en concours, c'est assez souvent le cas. A l'école comme dans le monde, il arrive que l'audace et la hardiesse remportent le prix sur le mérite et la valeur modestes. Les rapports des surintendants des localités, publiés dans le rapport annuel du département de l'Éducation, montrent jusqu'à l'évidence que ce fait s'est souvent présenté à l'encontre de l'utilité et de l'a-propos du système des récompenses.

Mais, après tout, ces arguments s'appliquent plutôt au mode de distribution qu'à la distribution des prix elle-même. Le grand danger à éviter, c'est l'ignorance de la conduite générale des élèves pendant tout le terme, ignorance qui fait que l'on juge du mérite par les accidents d'un examen. Distribuées d'après une règle sage, qui consisterait à juger du mérite par l'application et le travail quotidiens, les récompenses deviennent dès lors d'un grand avantage. C'est simplement mettre en pratique, à l'école, les principes de la vie réelle: nous travaillons tous pour des récompenses. Il peut se faire que les récompenses que l'on convoite diffèrent entre elles, la position des hommes étant différente. Mais tous les hommes qui ont du cœur travaillent pour une récompense qu'ils ont toujours en vue et à laquelle ils aspirent par un travail continu. Elle est l'aiguillon du travail, et une

fois obtenue, elle en devient la plus douce rémunération. Et, comme le premier objet de tout système d'éducation doit être de former les jeunes garçons et les jeunes filles aux devoirs d'homme et de femme, on ne saurait trop tôt leur inculquer cet esprit d'émulation. Les récompenses, à l'école, sont l'aiguillon de ce travail qui devient finalement une partie de la nature du véritable écolier, l'habitude de tous les jours de sa vie et le forme, pour le mieux, à l'accomplissement et à la pratique des devoirs plus sérieux de la vie réelle. Il arrive souvent que des élèves qui ne s'adonnent au travail qu'avec l'espérance de la distinction que donnent les récompenses, resteraient, sans cette raison, indifférents et sans soucis de leurs études, et l'habitude acquise d'un rude travail deviendra pour eux un capital intellectuel et moral.

Mais comment distribuer les récompenses de manière à assurer ce but ? Telle est la question pratique à discuter dans ce sujet. Pour être utile, il faut, comme nous l'avons dit, que ces récompenses soient accordées à la bonne conduite et à l'application studieuse pendant tout le terme plutôt qu'au succès souvent accidentel de l'examen, et il reste à savoir si, une fois ce but atteint, l'examen, comme preuve du mérite, ne pourrait pas être supprimé avec avantage. Ce sujet, nous sommes heureux de le savoir, a occupé très-sérieusement le chef infatigable du Département de l'Éducation, et la suggestion que contient une circulaire récemment publiée, que l'usage de cartes de mérite pourrait remplir cet objet, est bien digne de l'attention des syndics d'école. Ces cartes sont de quatre degrés, représentant les chiffres 1, 10, 50 et 100, et voici la manière de les distribuer : La carte de mérite No. 1 sera donnée par jour ou par semaine, à la discrétion de l'instituteur, aux élèves d'une grande ponctualité, de bonne conduite, diligents et dont les réitations sont parfaites. Dix de ces premières cartes donnent droit à une carte de dix points, cinq de dix points à une de cinquante, et deux de cinquante à une de cent. Si ces cartes sont distribuées chaque jour, tout élève qui, à l'examen trimestriel, n'aura pas reçu au moins cinquante points de toute classe, ne pourra avoir droit à un certificat ou récompense lors de l'examen trimestriel ; si elles sont distribuées chaque semaine seulement, quinze à vingt points seront le *minimum* des cartes de mérite de tout grade, qui donneront droit au porteur d'avoir un certificat ou une récompense à la fin du quartier. La valeur de la récompense serait, dans tous les cas, proportionnée au nombre ou à la classe des cartes de mérite de toute sorte reçues durant le quartier.

Nous apprenons que ce système est pratiquement celui qui est adopté dans les écoles de cette cité. Ces cartes de mérite sont distribuées à peu près suivant les principes exposés dans cet extrait, et, à la fin du terme, douze écoliers de chaque division qui ont obtenu le plus grand nombre de points et qui, par ce fait, peuvent être considérés comme ayant le plus de mérite, sont choisis pour l'examen. Du résultat de cet examen dépend la distribution des récompenses. Mais nous suggérerions aux syndics que, sur ce point, il y aurait une amélioration à faire. La valeur de la récompense ne consiste pas autant dans le prix qu'elle coûte que dans la distinction qu'elle confère. Le danger d'un examen d'épreuve, c'est qu'il peut arriver que même avec le soin de ne choisir que ceux des élèves qui se seront distingués dans les mois précédents, il peut se faire encore que des sujets de grand mérite soient mis de côté, à raison de leur timidité naturelle qui les fait succomber à l'examen. Il nous semble que les élèves qui, par leur bonne conduite générale et leur travail, obtiennent le droit de se présenter devant les examinateurs, devraient tous recevoir quelque marque de distinction, et les certificats préparés par le département, qui sont très-convenables, fournissent un bon moyen de reconnaître le mérite de ces élèves. Ces certificats seraient prisés par les lauréats, comme s'ils étaient d'une grande valeur intrinsèque. Ils seraient pour eux une marque de distinction attestant que leur travail n'a pas été sans résultat et les engageant à travailler davantage à l'avenir. En résumé, le sujet est de la plus haute importance et bien digne de l'attention des assemblées que l'on se propose de faire.

Quant à ce qui concerne l'éducation forcée des enfants vga-

bonds, notre contemporain, le *Journal de l'Éducation du Haut-Canada*, dit :

« Un sujet qui a jadis mérité beaucoup de considération, de la part du gouvernement et du peuple, s'a été la question de savoir quelle mesure on adopterait à l'égard des enfants abandonnés par leurs parents. Le mot *forcé*, pour plus d'une oreille, n'a pas paru être très-agréable. On a pensé que c'était, d'un côté, s'immiscer dans les droits de la famille et de la liberté individuelle ; mais cette proposition est fondée sur les vrais intérêts de la société et sur les principes de justice qui doivent régir toutes les classes de la société. Ce système a été mis à exécution avec beaucoup plus de rigueur en Suisse, qui était un pays plus démocrate encore que les États-Unis et que toute autre contrée de l'Europe ou de l'Amérique. Les Suisses comprennent que l'éducation générale du peuple était si essentielle au maintien de leurs libertés, qu'ils traitèrent tout citoyen qui ne faisait pas instruire son enfant comme un ennemi du pays et comme passible d'une pénalité dans le canton qu'il habitait. Les mêmes règlements ont existé dans quelques-uns des états de l'Est. Le principe sur lequel était basée l'éducation forcée était celui-ci. Le contribuable disait, avec raison : « Puisque l'État me force de payer pour l'instruction de toute la jeunesse dans l'État, j'ai le droit d'exiger en retour, de l'État, qu'il voie à ce que toute la jeunesse soit instruite. »

Si les parents sont assez peu humains pour refuser à l'enfant l'éducation qui lui est si nécessaire pour l'accomplissement de ses devoirs envers la société, la communauté a le droit d'intervenir entre des parents sans pitié et des enfants sans protection, pour assurer à l'enfant ses justes droits. Beaucoup ont considéré qu'il n'allait pas assez loin dans cette matière. Ils pensaient que le Parlement aurait dû législater directement sur le sujet et porter une pénalité contre ceux qui négligeraient d'envoyer leurs enfants à l'école. Mais, dans son opinion, il croit que chaque municipalité étant tenue de surveiller les intérêts de l'éducation, doit aussi y pourvoir dans ce cas. On doit observer, néanmoins, qu'on n'avait pas l'intention de forcer qui que ce soit à envoyer son enfant à une école catholique ou protestante, du moment que cela ne lui conviendrait pas. Tout ce qui était essentiel était que l'enfant devait être instruit, et l'éducation peut se donner à domicile sous la direction de la mère, éducation semblable à celle que reçut le célèbre John Wesley et ses frères et sœurs, qui reçurent leurs premières leçons de leur mère. On a demandé comment ce plan pouvait être mis à exécution. Il répondit qu'il l'abandonnait à la discrétion de chaque municipalité. Pour ce qui est des townships, un règlement devait y être passé déclarant qu'un père qui n'enverrait pas son enfant, âgé de 7 à 12 ans, à une école pendant l'espace d'au moins quatre mois chaque année, sera condamné à payer deux fois le montant de sa taxe ordinaire, et ils devraient être bien sûrs que le défaut de profiter des avantages du système scolaire ne serait qu'un rarement pardonné. Dans d'autres cas, on a suggéré d'investir le conseil municipal du pouvoir de punir les parents qui ne seraient pas en état de payer l'amende, en les forçant de travailler aux chemins. La punition serait comme une espèce de pilori par lequel les réfractaires seraient voués à l'opprobre et au mépris public, et ainsi ils pourraient être forcés de faire leur devoir quand on n'aura pu réussir à le leur faire accomplir autrement. On a aussi suggéré d'appliquer cette loi aux parents des enfants entre sept et douze ans ou bien entre sept et quinze. Tous furent d'accord sur ce point, à savoir : que le *minimum* de l'assistance à l'école, dans l'année, devait être de quatre mois pour tous les enfants entre ces deux âges.

Les résultats obtenus par ces assemblées sont résumés comme suit par le *Leader* :

Les principaux amendements proposés à la loi des écoles furent :
1^o De modifier la constitution et les devoirs des Bureaux d'Instruction Publique de Comté et de pourvoir aux moyens de mettre les examens des instituteurs sur un meilleur pied et de changer aussi leurs certificats de capacité.

2^o De pourvoir aux moyens de contraindre les parents qui

refusent de faire instruire leurs enfants, de sept à quatorze ans, pendant au moins quatre mois de l'année scolaire.

30 D'établir, dans les townships, des Bureaux de Syndics d'école à l'instar de ceux qui existent dans les villes. Les deux premiers amendements proposés, si nous avons bien compris, furent agréés par tous les comtés à l'exception de deux. Le dernier fut approuvé par 27 et repoussé par 13. A part cela, le Conseil de Comté pour quatre comtés, qui siégeait alors, ayant manifesté le désir d'entendre le Surintendant, fut presque entièrement de son avis sur les suggestions faites par lui à la loi des écoles.

Précautions Sanitaires.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs, des autorités scolaires dans les villes, des instituteurs et des parents sur le rapport suivant. Nous espérons bien que l'épidémie ne viendra pas s'abattre sur nos rivages; mais nous publions néanmoins ce rapport avec plaisir, d'autant plus qu'il présente un résumé de prescriptions hygiéniques qui, la plupart, devraient être suivies, même en temps ordinaire. On trouvera dans notre dernier journal anglais, sous le titre "Education," plusieurs articles ayant rapport au même sujet. Pour les écoles qu'il est impossible de placer dans les conditions hygiéniques voulues, et elles sont nombreuses, il est clair que la dernière recommandation du comité ne saurait s'appliquer, et qu'il vaudrait mieux les fermer.

Rapport d'un comité organisé pour prendre des précautions sanitaires dans les écoles, présenté à l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale McGill, et adopté.

Le comité nommé pour prendre en considération les précautions sanitaires à prendre dans les écoles, en vue de l'épidémie dont nous sommes menacés et en faire rapport, soumet le résultat suivant de ses recherches et de ses consultations, savoir :

I. Il est constaté, d'après plusieurs rapports médicaux, que les enfants sont bien moins sujets à cette maladie que les adultes; que s'il est douteux que la maladie se communique par le contact, il est certain que les enfants ne sont pas plus exposés à l'infection dans les écoles qu'en tout autre lieu, du moment qu'ils sont soumis à un règlement convenable; et que les attaques de choléra sont bien plus fréquentes de nuit que de jour.

II. Que si la cause principale de la maladie échappe à l'observation, il est cependant hors de doute que tout ce qui peut porter atteinte à la santé en tout temps, prédispose à la maladie et l'aggrave. Ce qui doit être l'objet d'une attention toute particulière dans les écoles et doit être évité avec soin, c'est :

1. L'affaiblissement produit par une trop longue réclusion;
2. La fatigue, soit dans l'école soit au jeu;
3. Les changements subits de température, comme le passage d'une grande chaleur au froid;
4. L'air impur qui résulte de la réunion d'un trop grand nombre de personnes, le défaut de ventilation et les mauvais égoûts;
5. Le défaut de porter la plus grande attention à la propreté des maisons d'école.

III. Qu'un travail régulier du corps et de l'esprit, et la réunion des enfants dans des endroits bien aérés et salubres sont si loin d'aggraver l'épidémie, que ces circonstances doivent plutôt être considérées comme des mesures de précaution dans l'éventualité de la venue de ce fléau.

IV. Qu'à part la plus grande attention à apporter au bien-être du corps et à l'enjouement de l'esprit, des récréations et un repas suffisants, une bonne ventilation, un soin scrupuleux d'assurer la propreté, l'usage de l'eau potable la plus pure et l'emploi de désinfectants dans les écoles, observer une diète salubre et bienfaisante et de porter des vêtements de laine en-dessous, — à part cela, disons-nous, il ne reste rien à recommander pour préserver nos enfants de l'épidémie.

En conformité avec les principes ci-haut exprimés, votre comité recommanderait :

I. Que toutes les maisons d'école, ainsi que leurs caves, leurs dépendances et leurs cours, soient parfaitement nettoyées et aérées; que l'on use largement de chaux et de désinfectants.

II. Que tous les égoûts soient examinés, nettoyés et parfaitement réparés.

III. Que cet état de propreté soit maintenu pendant tout l'été et que l'on ait soin d'entretenir la ventilation et la sécheresse.

IV. Que les appareils de chauffage des écoles soient toujours prêts à être employés en temps froid ou humide et même en temps lourd et bas pour maintenir la circulation de l'air.

V. Que l'on prenne plus de précautions que d'habitude pour la propreté personnelle des enfants, qu'ils aient toujours à leur disposition de l'eau, du savon et des serviettes pour se laver.

VI. Qu'on leur donne à boire de l'eau récemment puisée et filtrée ou bien de l'eau qui a bouilli.

VII. Que les heures d'étude soient temporairement raccourcies, et ceci plutôt par des repos fréquents et prolongés qu'en fermant plus à bonne heure.

VIII. Que les dispositions soient prises de telle sorte que l'on évite tous les examens prolongés et fatigants après le commencement des grandes chaleurs, soit en les faisant partiellement ou en les faisant plus tôt que de coutume.

IX. Qu'un air d'occupation joyeuse et de récréation vienne rompre la routine des écoles, par l'enseignement du drill et de la gymnastique, par des leçons de choses, par des lectures et des conversations, la musique, le dessin et par toutes les branches d'étude les plus faciles, évitant les leçons fatigantes à domicile.

Si l'on observe toutes ces précautions, votre comité ne voit aucune raison de fermer les écoles plus tôt que d'habitude, à moins que les parents retirant leurs enfants de l'école, la mesure ne soit par là rendue nécessaire.

En concluant, votre comité suggérerait, comme sujet digne de votre considération, qu'il serait désirable, si nos craintes sont réalisées, que les autorités civiles, par des arrangements spéciaux, ouvriraient les écoles durant tout le temps des vacances, comme mesure sanitaire. Le tout respectueusement soumis.

Visite de Lord Monk au Collège de Montréal.

Les directeurs du Séminaire de Montréal ont eu l'honneur de recevoir, le 16 avril dernier, la visite de Son Excellence le Gouverneur Général. Lord Monk avait bien voulu prendre l'initiative de cette visite pour exprimer, par sa présence et par ses paroles, l'appréciation qu'il fait des services rendus par cette puissante Institution, la plus ancienne de Montréal, et qui a pris une si large part dans les progrès de tout genre qui ont marqué l'histoire de notre pays.

Son Excellence est arrivée au Grand Séminaire, à la montagne, vers deux heures et demie. Elle était accompagnée de M. Godley, Secrétaire du Gouverneur; Lieut.-Col. Monk, A. D. C., Secrétaire Militaire; Lieut.-Col. Irvine, A. D. C. Prov.; Capt. Pemberton, A. D. C. Parmi les autres personnes présentes on remarquait encore Son Excellence le Commandant des Forces, accompagné du Lieut.-Col. Earle, du Capt. DeMontmorency et de Miss Michel; Major-Général Lindsay, accompagné du Capt. Healy, Major de Brigade, et M. Lindsay, A. D. C.; Hon. M. Cartier, Mme et Mlles Cartier; Hon. J. Rose, Mme et Mlle Rose; Hon. T. D. McGee; Mlles Irvine, M. et Mme Brydges, Mme et Mlles Cuvillier, Mlle. Symes, Dr. Schmidt, etc., etc.

Les illustres visiteurs furent reçus par M. Baile, Supérieur de la maison de St. Sulpice en Canada. Ils furent de suite conduits dans la grande salle de réception, précédés de la musique du Collège, remarquable par le nombre autant que par le talent des exécutants, et qui faisait entendre les airs nationaux. Tous les élèves du grand et du petit Séminaire étaient réunis dans la salle. Après les présentations à Son Excellence, des adresses lui furent présentées en quatre langues différentes par les élèves: on grec par M. Dubuc, en latin par M. Doherty, en français par M.

Jannelle, en anglais par M. Carroll. Nous reproduisons l'adresse française :

" Excellence,

" C'est une ancienne et précieuse tradition du Collège de Montréal que les Gouverneurs du Canada ont maintes fois donné à cette maison de glorieux témoignages du haut intérêt qu'ils portent à sa prospérité. On se rappelle et l'on se raconte encore les visites dont l'ont honoré Lord Durham, Lord Seaton et Lord Metcalfe.

" Jaloux de marcher sur les traces de vos illustres prédécesseurs, chaque année, Excellence, vous visitez quelques-uns des établissements d'éducation de cette Province, et vous y laissez de nobles et de puissants encouragements. Nous sommes heureux de participer, cette année, à cette haute faveur qui renouvelle toutes celles qui ont précédé.

" Désormais, le nouveau Collège n'aura rien à envier à la gloire du premier, et ce jour, Excellence, marquera dans nos annales et comptera parmi les plus beaux dans nos souvenirs de jeunesse." Son Excellence répondit :

" Monsieur le Supérieur, Messieurs,

" Je suis fâché de ne pas pouvoir répondre, surtout à un moment d'avis, aux discours que vous venez de faire et dans les mêmes langues. Malheureusement, je ne parle que l'anglais et le français, et encore est-ce imparfaitement. Cependant je dois vous exprimer beaucoup de remerciements pour la magnifique réception qui m'est faite ici aujourd'hui ; je vous remercie également pour les souhaits que vous adressez à ma famille et à moi. Je suis heureux de voir, dans cet important établissement d'éducation, qu'il règne de pareils sentiments de loyauté et d'attachement à Notre Gracieuse Souveraine et aux institutions sous lesquelles nous avons le bonheur de vivre ; je suis certain, et les derniers événements en ont donné une nouvelle preuve, que ces sentiments sont partagés par toute la population de cette Province, sans distinction de race, d'origine, de nationalité ou de croyance. (Applaudissements). Encore une fois, Messieurs, je vous offre mes remerciements pour votre bienveillance. (Applaudissements prolongés)."

M. le Supérieur adressa ensuite les paroles suivantes à Son Excellence :

" Excellence,

" Permettez-moi, avant de quitter cette salle, de vous faire observer que nous avons ici deux cents jeunes gens qui se livrent à l'étude des sciences littéraires et des sciences naturelles, et environ quatre-vingts qui se livrent aux sciences ecclésiastiques. Tous sont traités de la même manière, sans distinction de pays ou de nationalité. Nous avons des élèves du Bas et du Haut-Canada, des autres Provinces Anglaises et des États-Unis ; mais pour nous la politique nous est complètement étrangère. Seulement nous tâchons d'inculquer à nos élèves des principes de fidélité à leur pays. Aux Américains, nous disons : soyez bons républicains, mais chez vous. Aux sujets de Notre Souveraine la Reine Victoria, nous recommandons de lui être fidèles et loyaux. Nous leur répétons que la fidélité à leur pays est non-seulement un devoir d'honneur, mais encore un devoir de conscience. C'est dans ces principes que nous élevons les jeunes gens dont l'éducation nous est confiée, et nous espérons que vous les verrez toujours fidèles à persévérer dans cette ligne de conduite."

Après le discours de Son Excellence, le chœur chanta le *God Save the Queen* ; et à sa sortie de la salle, il fit entendre un magnifique *Vivat* ! Chants pleins de solennité et de grandeur, et redits, nous en sommes certains, avec sincérité.

Avant de visiter la chapelle, Lord Monk et sa suite prirent part à une très-agréable collation.

La chapelle du Collège attira l'admiration, et les éloges furent en grand nombre adressés aux révérends Directeurs de la maison,

pour le goût qui avait présidé à la construction et à la décoration de l'endroit consacré à la prière et au culte de Dieu.

Son Excellence conversa longuement avec M. le Supérieur et les Prêtres qui l'accompagnaient, et témoigna beaucoup d'intérêt pour la maison de St. Sulpice, et il exprima à plusieurs reprises sa haute appréciation de ses services et de sa mission.

Avant son départ, dans un discours français plein de concision, mais aussi très-expressif, Lord Monk annonça aux élèves qu'il avait du Supérieur la permission de leur promettre un congé, un grand congé. Pas n'est besoin de dire que cette nouvelle fut reçue avec une grande joie.

L'hon. M. Cartier demanda alors à Son Excellence la permission, qui lui fut immédiatement accordée, d'adresser quelques mots aux élèves du Séminaire. Voici ses paroles :

" Messieurs,

" Quarante ans après mon départ de cette maison, j'éprouve une grande joie à pouvoir retrouver ici mon ancien professeur, actuellement Supérieur de cette maison, et vous mes condisciples dans le présent, quoique je vous aie précédé d'un bon nombre d'années. Peut-être, messieurs, avez-vous parfois, non pas envié ma position, parce qu'un élève du Séminaire de Montréal n'a jamais éprouvé de pareils sentiments, mais peut-être avez-vous placé bien haut dans votre esprit la position que j'occupe aujourd'hui. Eh bien, messieurs, cette position, ce n'est pas à mon mérite, ce n'est pas à mes capacités que je la dois, c'est à ce Révérend Monsieur. (Applaudissements). Quand j'étais jeune comme vous, passablement indomptable, c'est lui qui m'a discipliné, qui m'a donné l'instruction. Aussi, suis-je bien aise de le rencontrer aujourd'hui, lui, Supérieur de la grande maison de St. Sulpice, et moi, aviseur du représentant de Sa Majesté en Canada."

Après quelques remerciements adressés par M. le Supérieur, Son Excellence et sa suite montèrent en voiture et quittèrent le Séminaire. Mais le souvenir de cette visite est resté profondément empreint dans l'esprit des élèves ; il ne s'effacera pas de longtemps.

Après le départ de Son Excellence, l'hon. M. McGee, qui était resté à converser avec quelques-uns des Directeurs de la maison, se rendit à l'invitation qui lui avait été faite d'adresser quelques paroles aux élèves, toujours avides d'éloquence et amateurs du talent. Voici quelques-unes de ses paroles :

" Messieurs,

" Les Révérends Prêtres Directeurs de cette maison me présentent de vous adresser quelques mots. C'est toujours un grand plaisir pour moi que de parler aux élèves du vénérable Séminaire de Montréal. Mais j'ai toujours refusé de prendre la parole quand Son Excellence le Gouverneur Général était présent ; j'ai cru que devant lui, les étoiles de deuxième grandeur devaient s'éclipser. Je vous félicite, MM., du bonheur que vous avez d'être les clients, si je puis m'exprimer ainsi, de cette grande maison qui a été comme la pépinière de la civilisation dans toute l'Amérique, depuis le temps où cette grande ville chrétienne du Nouveau-Monde portait le plus beau nom qui ait été jamais peut-être donné, le nom de Ville-Marie. Pour nous, Messieurs, pauvres émigrés irlandais, nous avons pour la maison de St. Sulpice une dette de reconnaissance que nous ne pourrions jamais acquitter ; mais si, pour nous, cette reconnaissance commence au milieu de la vie pour durer jusqu'à la mort, pour vous, elle commence dès votre tendre jeunesse ; elle n'en doit être que plus grande. Je suis certain que vous n'oublierez jamais les enseignements que vous recevez ici, ni les exemples dont vous êtes témoins. Je me réjouis de voir que Son Excellence le Gouverneur Général ait eu cette occasion de voir d'après quels principes était dirigé un grand établissement d'éducation catholique dans le Canada."

M. McGee termina en remerciant Messieurs les Directeurs et les élèves pour le plaisir qu'il avait éprouvé dans cette visite. — *Mincve.*

Vingt-septième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenue les 26 et 27 Janvier 1860. (1)

SEANCE DE 26, A 7 HEURES P. M.

Furent présents : M. le Principal J. Langevin ; MM. J. B. Cloutier, Président ; E. Saint-Hilaire, Secrétaire ; F. X. Toussaint, N. Lacasse, N. Thibault, D. McSweeney, J. B. Dugal, L. Roy, et les élèves-maitres de l'Ecole Normale.

Après que le procès-verbal de la dernière séance eût été lu et adopté, M. E. Saint-Hilaire lut un *casal* sur les qualités de l'instituteur.

M. le Principal intéressa beaucoup l'assemblée par plusieurs expériences.

Et la séance fut ajournée au lendemain matin.

SEANCE DE 27, A 9 1/2 HEURES A. M.

Furent présents : M. le Principal J. Langevin ; M. l'inspecteur Juneau ; MM. J. B. Cloutier, E. Saint-Hilaire, Ed. Carrier, F. X. Toussaint, N. Lacasse, N. Thibault, D. McSweeney, Jos. Létourneau, J. B. Dugal, A. Emond, Ls. Roy, P. Paradis, C. Gauvin, H. Declercq, G. Tremblay, J. Gagné, F. Morisset, P. A. Roy, A. Paradis, D. Pichet, et les élèves-maitres de l'Ecole Normale.

L'association approuva unanimement la reddition des comptes de M. C. Gauvin, trésorier de l'année dernière, ainsi que la motion suivante adoptée par le Comité de Régie, à sa séance du matin : M. Ed. Carrier propose, secondé par M. E. Saint-Hilaire, et il est résolu : " Que, vu le grand nombre de membres qui négligent annuellement de payer leur contribution, les noms de ceux qui ont des arriérages soient, à la prochaine conférence, rayés de la liste des membres de cette association, s'ils n'ont pas réglé auparavant pour le temps depuis lequel ils en font partie."

M. le Président expliqua en peu de mots les conditions qu'il faut remplir pour devenir membre de cette association et les privilèges dont jouissent ceux qui en font partie ; après quoi quatre nouveaux membres signèrent la constitution.

M. le professeur Toussaint annonça à l'assemblée qu'il avait publié un traité d'arithmétique dans le but d'être utile aux instituteurs et à la jeunesse. M. le Président dit qu'il avait examiné cet ouvrage avec soin, et croyait devoir le recommander aux instituteurs à cause de sa grande utilité ; que le calcul décimal par piastres et centins y était traité avec beaucoup de soin ; qu'un grand nombre de méthodes abrégées et expéditives, qui ne se trouvent dans aucun autre ouvrage français, y avaient aussi été introduites ; qu'enfin, un livre de ce mérite devait se trouver entre les mains de tous ceux qui enseignent le calcul.

M. le Principal dit qu'il avait écrit une lettre à M. Toussaint pour le féliciter d'avoir doté l'enseignement d'un ouvrage si utile, qu'il en avait reçu les épreuves, et quoiqu'il n'en eût pas vérifié les problèmes et que plusieurs erreurs eussent pu s'y glisser, il approuvait la méthode raisonnée et suivie par l'auteur et n'hésitait pas à recommander ce livre à tous ceux qui s'occupent d'enseignement.

Le Président informa ensuite l'assemblée qu'un traité de calcul mental par M. l'inspecteur Juneau était sous presse et serait bientôt mis en vente ; qu'assurément un ouvrage de ce genre ne pouvait manquer de rencontrer l'accueil le plus favorable de la part des instituteurs. M. le professeur N. Lacasse dit qu'il avait lu ce livre avec soin, et qu'il n'hésitait pas à déclarer qu'il serait très-utile dans les écoles et qu'il méritait le patronage des instituteurs. Ce monsieur dit ensuite qu'il saisissait cette occasion pour informer l'association que, conformément au désir déjà exprimé par ses membres, il a préparé une *Tenue de livres en partie simple et en partie double*, qui sera mise en vente au commencement de mai prochain, et qu'il espère que par la forme théorique et pratique qu'il s'est efforcé de lui donner, elle recevra un accueil favorable de la part des instituteurs.

M. le Principal félicita M. Lacasse d'avoir rempli une grande lacune en publiant en langue française un traité de Tenue des Livres adapté aux besoins du pays. Depuis longtemps le besoin d'un tel ouvrage se fait sentir, ajoute M. le Principal ; l'on a toujours été sous la fautive impression que les livres ne pouvaient être tenus en français, mais cet ouvrage aidera beaucoup à faire disparaître cette grave erreur.

M. le Président appela alors l'attention des instituteurs sur l'abrégé de grammaire française que M. C. J. L. Lafrance vient de publier. Je n'ai pas en le loisir, dit-il, de l'examiner en détail, et par conséquent je ne puis en donner une appréciation exacte ; c'est pourquoi je prie M. Thibault de vouloir bien le faire.

M. Thibault exprima son opinion à peu près en ces termes : Je suis heureux de saisir cette occasion pour recommander aux institu-

teurs l'abrégé de grammaire française que vient de publier M. C. J. L. Lafrance. Les bonnes grammaires élémentaires sont rares. Pour avoir quelque chose à la portée des enfants, il faut recourir à la petite grammaire de Lhomond, et l'on sait combien elle contient d'inexactitudes et combien la syntaxe en est incomplète. La grammaire de M. Lafrance, remarquable par sa clarté et son excellente méthode, peut remplacer avantageusement celle de Lhomond dans nos écoles ; elle en a tout le mérite sans en avoir les défauts.

M. le Principal loua M. Lafrance d'avoir conservé dans sa grammaire une partie des définitions de Lhomond qui se font remarquer par leur extrême simplicité. Il approuva beaucoup la forme tabulaire adoptée par l'auteur comme étant très-propre à faire comprendre les choses aux enfants.

Quant au livre de M. Juneau, il félicite ce monsieur d'avoir eu l'heureuse idée de faire ce travail. Les Anglais nous ont devancé sous ce rapport ; il est bon que nous ayons dans notre langue des ouvrages pour faciliter l'étude d'une branche aussi utile que l'est le calcul mental.

Après que chacun eût donné son opinion sur les ouvrages ci-dessus, M. N. Thibault entre tint l'assemblée sur les progrès de la littérature française en Canada.

Puis le sujet suivant fut soumis à la discussion : " Quel est le meilleur moyen d'enseigner les règles d'intérêt ? "

M. le Président ouvrit les débats en exposant sa manière de les enseigner. Il dit que l'on pouvait, au moyen des règles de Trois, résoudre tous les différents cas des règles d'intérêt, et par divers problèmes qu'il résout sur le tableau noir, il démontre la vérité de son avancé. Plusieurs remarques furent faites sur ce sujet par M. le Principal, MM. F. X. Toussaint et D. McSweeney. La discussion devint très-animée et se prolongea jusque dans l'après-midi. Vu les difficultés d'en venir immédiatement à des conclusions définitives, il fut décidé de ne résoudre la question qu'à la prochaine conférence.

Sur motion de M. N. Thibault, secondé par M. N. Lacasse, il est résolu : 1. Que l'abrégé de la grammaire française par M. C. J. L. Lafrance et le traité d'arithmétique par M. F. X. Toussaint, sont deux ouvrages dont le besoin se faisait vivement sentir et qui sont appelés, par leur utilité intrinsèque et par le mérite de leur exécution, à rendre de grands services à l'enseignement ; 2. Que tous les membres de cette association se feront un devoir d'en encourager la circulation ; 3. Que les remerciements de cette association sont dus et offerts à MM. Lafrance et Toussaint, deux de ses membres, pour la publication de leurs ouvrages.

M. P. A. Roy propose, secondé par M. D. Pichet, et il est résolu : Que cette association a appris avec douleur la mort de M. Frs. Ferland, un de ses jeunes membres tout plein d'avenir.

MM. F. X. Toussaint, N. Thibault et Ed. Carrier voulurent bien s'engager à préparer chacun une lecture pour la prochaine conférence ; le premier parlera du calcul mental.

On y discutera le sujet suivant : " Sur quelles parties du calcul mental est-il le plus important d'insister dans les écoles ? "

Et la séance fut ajournée au dernier vendredi de mai prochain, à sept heures du soir.

E. SAINT-HILAIRE.
Secrétaire.

Extraits des Rapports de MM. les Inspecteurs d'Ecole, pour les années 1861 et 1862.

(Suite.)

Extrait du Rapport de M. l'inspecteur VALADE.

COMTE D'HOCHELAGA.

8. *Longue-Pointe*.—Il y a dans cette municipalité, 10, une académie indépendante de filles, tenue par des sœurs dite de la Providence : 65 jeunes filles y puisent les bienfaits d'une éducation soignée et d'une instruction solide ; 20, une école de garçons tenue par madame l'Passage ; 30, une école mixte par madame Falkner. 104 élèves fréquentent ces deux dernières écoles, dont l'examen a eu des résultats satisfaisants. C'est justice que de faire ici une mention honorable du président, M. Guy, qui contribue puissamment, par ses visites répétées, ses conseils pratiques et ses sacrifices pécuniaires, à donner à l'école de la Côte-St.-Leonard la renommée dont elle jouit depuis plusieurs années. Prix distribués, 19. Comptes parfaits.

Les dissidents ont toujours à *Blucwood* une école tenue par mademoiselle Burns ; 25 élèves la fréquentent ; elle me semble moins florissante que par le passé. Prix, 2.

9. *Pointe-aux-Trembles*.—Cette paroisse entretient deux grands établis-

(1) Ce rapport a été reçu trop tard pour notre dernière livraison.

sements : une académie de filles, sous la direction des Sœurs de la Congrégation, et une de garçons, par les Frères de St. Joseph. Les classes des filles sont très-bien tenues.

L'académie des Frères rendrait de plus utiles services, si les professeurs étaient moins fréquemment changés. Elèves dans les deux établissements, 140.

Il y a, en outre, une école mixte tenue par Mlle. Allard et fréquentée par 30 élèves, dont l'examen a produit des résultats satisfaisants. Prix distribués dans la municipalité, 11. Comptes scolaires peu en ordre.

Les dissidents viennent d'ouvrir une école sous la direction d'un instituteur qui n'a pas de diplôme. 18 élèves sont inscrits au registre. Ces dissidents ont fait jusqu'ici des sacrifices considérables pour faire donner à leurs enfants une éducation convenable ; je souhaite sincèrement le succès de leur nouvel établissement.

Il y a, de plus, deux écoles indépendantes ; l'une de garçons, l'autre de filles, fréquentées par environ 60 élèves. Celle des filles, que j'ai visitée, m'a paru conduite avec talent et progrès.

10. *Rivière-des-Prairies*.—Cette paroisse témoigne beaucoup de zèle pour l'instruction.

L'école modèle, tenue par Mlle. Lécuyer, est très-bien tenue. L'école de Mlle. Demarce est progressive ; celle de Mlle. Corbeil est tout-à-fait rétrograde. 140 élèves fréquentent ces différentes écoles. Prix distribués dans les deux premières, 10. Comptes parfaits.

11. *Sault-au-Récollet*.—Cette paroisse comprend trois municipalités : 1o celle du village, possédant une école modèle tenue avec talent et succès par M. Coux, de l'école normale Jacques-Cartier, et une école élémentaire par Mlle. Duplessis ; 2o celle du Haut, dirigée par Mlle. Bayard ; 3o celle de St. Michel, par Mlle. Hughes. Toutes ces écoles donnent une entière satisfaction aux parents et aux contribuables ; elles sont fréquentées par 235 élèves. Prix distribués, 19. Comptes en ordre. Je dois aux commissaires de ces municipalités respectives de dire qu'il y a entre eux une entente tout-à-fait cordiale.

A quelques arpents de l'église est situé l'établissement des dames religieuses du *Sacré-Cœur*. L'enseignement que l'on y donne fait honneur à la paroisse. Plus de 100 jeunes filles reçoivent ici une instruction des plus soignées.

COMTÉ DE JACQUES-CARTIER.

12. *St. Laurent*.—Cette paroisse mérite aussi une mention particulière pour le zèle que déploient les commissaires à se procurer de bons maîtres, et surtout pour les sacrifices généreux et constants que s'impose le digne messire St. Germain. Il n'y a pas moins de 7 écoles dans cette paroisse, fréquentées par 220 élèves ; deux académies qui, elles seules, donnent l'instruction à plus de 250 enfants. Progrès rapides et très-satisfaisants. Comptes en ordre.

Ecole dissidente. J'ai été hautement satisfait du dernier examen des élèves de cette école, tenue par mademoiselle Carmichael, et fréquentée par 30 élèves. Comptes en ordre.

13. *Pointe-Claire*.—Cette municipalité a une école modèle, tenue par M. Malbauf, et quatre écoles élémentaires tenues par Mlles. Mitchell, Perrier, Clément et Rabeau ; plus un couvent enseignant dirigé par les Sœurs de la Congrégation. Plusieurs de ces écoles, surtout le couvent, font honneur à la paroisse. Le secrétaire, M. Brunet, s'acquitte des devoirs de sa charge avec un dévouement remarquable. Je regrette de dire que la corporation scolaire n'a qu'une seule maison d'école, belle à la vérité, mais qui menace ruine et nécessite de promptes réparations. Elèves fréquentant les écoles de la Pointe-Claire, 208. Prix distribués, 16. Comptes en ordre ; beaucoup d'arrérages ont été retirés.

14. *Lachine*.—Cette municipalité a une école modèle, dirigée par M. Tessier, de l'école normale Jacques-Cartier, et quatre écoles élémentaires tenues par Mmes. Tessier et Paré, et Mlles. Dabois et Paré. Celles qui sont tenues par M. et Mde. Tessier sont dignes du plus libéral encouragement. A l'exception de l'école de la côte St. Paul, les autres fonctionnent très-bien. Elèves, 280. Prix, 23. Comptes bien tenus.

Ecole dissidente. Je répète ce que j'ai eu l'honneur d'insérer dans mon dernier rapport, savoir : que l'école dissidente de Lachine est une des plus florissantes de mon district. M. l'instituteur Allen jouit, comme il le mérite sous tous les rapports, de l'estime et de la confiance publiques.

Elèves, 66. Prix, 11. Comptes parfaits.

15. *Ste. Anne*.—Ecole No. 1, institutrice, Mlle. Caron ; élèves, 60. Mlle. Caron ne manque pas d'aptitude ; sa conduite régulière et les soins qu'elle prend d'assurer les succès de ses élèves la font généralement estimer.

Ecole No. 2. Institutrice, Mme Charest, dont la méthode est recommandable.

L'école No. 3, tenue par Mlle. Tassé, est tout-à-fait rétrograde. L'institutrice laisse prochainement la localité. Elèves fréquentant ces trois écoles, 120. Prix distribués, 8. Comptes annuellement chargés d'arrérages ; de là le salaire des institutrices est fort irrégulièrement payé.

St. Anne contient aussi une école indépendante où l'on enseigne les deux langues, et qui est fréquentée par une quinzaine d'élèves.

16. *Ste. Geneviève*.—Comprend 3 municipalités et possède 4 écoles élémentaires et un couvent enseignant, dirigé par des Sœurs de Ste. Anne.

Les classes du couvent sont excellentes ; les institutrices, Mlles. Mélodie Nuckle et Gravelle, remplissent avec dévouement et progrès leurs devoirs. Elèves fréquentant ces écoles, 260 ; prix distribués, 21 ; comptes en ordre. Il y a eu en outre une école indépendante, fréquentée par 15 élèves.

COMTÉ DE VAUDREUIL.

17. *L'Isle-Perrot*.—Comprend deux bonnes écoles, tenues par Mmes. Onellet et Pitre, et fréquentées par 94 élèves. La partie de la lecture, entre autres branches, est bien conduite ; la grammaire et l'arithmétique sont loin d'être négligées.

Vu le départ subit du secrétaire, M. Laberge, je n'ai pu terminer l'examen des comptes, lesquels, à l'aide du secrétaire actuel, seront, je l'espère, bien réglés. Prix, 9.

18. *Vaudreuil*.—La municipalité catholique comprend l'académie des garçons, tenue par M. Moffatt ; celles des filles, tenue par des Sœurs de Ste. Anne, et cinq écoles élémentaires. Ces écoles sont conduites avec talent et succès. 360 élèves fréquentent ces différentes écoles. Prix distribués, 33.

Les dissidents ont trois écoles. Celle de la Pointe-à-Cavagnol est régulièrement tenue et produit de bons résultats ; celle de la Côte-St. Charles ne fonctionne guère que huit mois dans l'année, et celle de M. Blerard est peu progressive. Ces écoles sont fréquentées par 95 élèves ; prix, 4. Comptes en ordre.

19. *Rigaud*.—Cette paroisse comprend deux municipalités : celle du village, qui possède deux beaux établissements : le collège Rigaud et le couvent enseignant, dirigé par des Sœurs de Ste. Anne ; celle de la paroisse proprement dite, qui contient 7 écoles. 100 élèves fréquentent le collège, 100 le couvent, et 231 les écoles de la paroisse. Prix adjugés dans les deux municipalités, 30. Comptes tenus avec ordre.

Dissidents. La municipalité dissidente à Pointe-Fortune possède une école fréquentée par 30 élèves. Elle est mieux dirigée et plus fréquentée que par le passé ; de même j'ai lieu de croire que le secrétaire actuel me donnera un état de comptes plus satisfaisant que celui qui m'était fourni les années précédentes.

20. *St. Marthe*.—Cette paroisse comprend l'école modèle, actuellement tenue par M. Tanguay, qui possède également bien les deux langues, et 6 écoles élémentaires. Chacune de ces écoles mérite d'être encouragée. Je remarque un zèle persévérant de la part des contribuables. Comptes en ordre.

Les dissidents font de grands sacrifices pour soutenir leur école ; aussi est-elle bien fréquentée, malgré le petit nombre de familles protestantes de cette localité. Instituteur, M. Robinson. Elèves, 40. Prix, 6. Comptes parfaits.

21. *Newton*.—Ce township contient trois écoles. Les maîtres et la maîtresse remplissent bien leurs devoirs. Elèves fréquentant les écoles, 92. Prix distribués, 15. Comptes satisfaisants.

COMTÉ DE SOULANGES.

22. *St. Clot*.—Dans St. Clot il y a quatre écoles, fréquentées par 197 élèves. J'ai eu lieu de féliciter les commissaires du choix judicieux qu'ils ont su faire de leurs maîtres et maîtresses ; aussi, généralement, les élèves se font remarquer par leurs réponses aussi promptes qu'exactes. Les comptes, bien tenus et sans arrérages, font honneur au secrétaire-trésorier. Prix distribués, 19.

23. *St. Polycarpe* (Nouvelle-Longueuil) possède 10 écoles. 470 élèves fréquentent ces écoles, dans lesquelles j'ai distribué 25 prix. Quelques-unes de ces écoles sont dirigées avec un talent distingué ; d'autres, bien qu'en petit nombre, offrent peu de succès. Toutefois, l'on peut dire que St. Polycarpe est généralement pourvu de bonnes écoles. Les commissaires sont pleins de zèle et de bonne volonté.

L'école dissidente est excellente ; les élèves, au nombre de 60, se distinguent par leurs succès en grammaire, en arithmétique mentale et pratique, dans la lecture et la géographie. Prix, 10. Comptes bien tenus.

24. *St. Zotique*.—Contient 5 écoles fréquentées par 251 élèves. C'est l'une des paroisses qui, comparativement au chiffre de sa population, fait instruire le plus grand nombre d'enfants. Les instituteurs et institutrices possèdent les qualités requises pour enseigner avec succès. Je suis heureux de dire que M. le curé Lasnier m'accompagne à chaque école de sa paroisse; aussi son zèle éclairé ne contribue pas peu à faire prospérer les écoles. Prix distribués, 20. Comptes en bon ordre.

25. *Coteau-Landing*.—L'école dissidente est actuellement tenue par Mlle. Jane Perry, qui est tout-à-fait capable. Elle reçoit un encouragement libéral de la part des contribuables. Elèves, 40. Prix, 8. Comptes scolaires mieux tenus par le secrétaire actuel que par son prédécesseur.

26. *St. Ignace*.—L'école modèle, tenue par M. Cardinal, est florissante. Les progrès sont très-satisfaisants. La lecture, l'écriture, les règles de la grammaire et l'arithmétique sont enseignées avec méthode et succès. Je ne puis présenter un rapport aussi favorable des écoles tenues par MM. Hotte, Garséau, Lacroix et Mlle. Lefebvre.

Elèves fréquentant ces écoles, 243; prix distribués, 8. Comptes scolaires, bien qu'arrétés, sont plus satisfaisants que par le passé.

27. *Soulanges (Cèdres)*.—Cinq écoles, y compris le couvent enseignant, y sont en opération. Les classes du couvent, sous l'habile direction des Sœurs de la Congrégation, ne laissent rien à désirer. L'école de St. Féréol serait plus florissante, n'était-ce le peu d'aptitude de l'assistant; celle du village n'a plus cette émulation qui, autrefois, en faisait une des écoles supérieures du comté. L'école des Cascades, telle qu'actuellement tenue, est une nuisance; j'ai vu avec peine que la majorité des commissaires, sous un prétexte inadmissible, en ont de nouveau engagé le maître.

L'école tenue par M. Lanthier est florissante et progressive. J'ai distribué dans cette école 8 prix, de même que dans les classes du couvent. L'administration scolaire est digne d'éloges par son exactitude à faire payer régulièrement les contributions, et à ne laisser annuellement aucun arriéré. Elèves, 260. Comptes parfaits.

Cité de Montréal.—La ville de Montréal, qui jouit d'une réputation méritée par ses associations de bienfaisance et de charité, fixe en même temps l'attention des étrangers par le zèle et le dévouement de ses habitants pour propager une bonne et solide instruction.

Sans parler ici des établissements de St. Sulpice, des Jésuites, de l'école normale, des académies et autres, je me bornerai à présenter un résumé succinct des établissements et écoles sous le département et le contrôle des commissaires.

1. L'externat des dames religieuses de la Congrégation de Notre Dame. L'éducation que l'on y donne est parfaite.

2. L'orphelinat de la Providence, compte près de 80 élèves. Ce n'est pas sans émotion que vous voyez cette nombreuse famille d'enfants infortunés qui, sans cet asile, seraient exposés à devenir les victimes de la misère et du crime. Il y a, en outre, l'école des sourdes-muettes dirigée avec habileté par les Sœurs de la Providence, et fréquentée par 40 élèves.

3. L'école commerciale sous la direction de M. Archambault, dont l'aptitude et le dévouement sont sans bornes: MM. Desplaines et Garnot, ses auxiliaires, sont de bons instituteurs. 200 élèves fréquentent cette école, où l'on enseigne avec un égal succès le français et l'anglais. Un prêtre de St. Sulpice est chargé de l'instruction religieuse.

4. Six écoles élémentaires, dirigées par MM. McQuillan et Mathews, et Mmes Byrns, O'Keefe, Sanguinet et Mlle. Rosine Poitras. Ces écoles ont chacune leur mérite reconnu, mais l'on ne saurait trop dire de bien de celle de Mlle. Poitras.

Tous, maîtres et maîtresses, sont munis de diplôme. La lecture, l'écriture, l'arithmétique mentale et pratique, la géographie, l'histoire, tout ce qui constitue, en un mot, une bonne école élémentaire, y est enseigné avec talent.

Je suis heureux de dire que plus de 740 élèves fréquentent, cette année, les écoles sous le contrôle des commissaires, et je résume en quelques mots mon présent rapport:

Municipalités judiciaires et éclairées, écoles bien disciplinées et conduites avec succès;

Instituteurs et institutrices dévoués et munis de brevets d'aptitude; Secrétaires-trésoriers probes, intelligents et actifs.

Extraits des Rapports de l'année 1862.

"Je suis heureux de pouvoir constater les progrès constants des institutions d'éducation placées sous ma surveillance. Il y a progrès dans les matières enseignées, progrès dans l'administration des finances, progrès dans les systèmes d'enseignement adoptés par les

instituteurs et institutrices, et progrès, tout naturellement, de la part des élèves. Cependant, les progrès de ces derniers ne sont pas ce qu'ils devraient être encore, et cela dépend de deux causes: 1^o, le manque d'assiduité, surtout dans la saison des travaux; 2^o, l'habitude qu'ont généralement les parents de retirer leurs enfants de l'école aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de 13 à 14 ans."

Le district de M. Valade renferme les comtés d'Hochelaga, de Jacques-Cartier, de Vaudreuil et de Soulanges, plus les écoles catholiques de la cité de Montréal.

Dans le comté d'Hochelaga, il y a 2334 élèves. Sur ce nombre, 2116 sont catholiques et 218 sont protestants. Les résultats sont généralement très-satisfaisants.

Le comté de Jacques-Cartier renferme 1606 élèves, dont 1516 sont catholiques et 90 sont protestants. Les résultats sont aussi très-satisfaisants.

Le nombre d'élèves dans le comté de Vaudreuil est de 1437. Sur ce nombre, 1272 sont catholiques et 165 sont protestants. Les progrès sont satisfaisants.

Dans le comté de Soulanges, il y a 1567 élèves, dont 1447 sont catholiques et 120 sont protestants. Les progrès sont aussi satisfaisants.

La cité de Montréal renferme 750 élèves sous le contrôle des commissaires catholiques.

D'après ce qui précède, le district d'inspection de M. Valade renferme 7,694 élèves, dont 7,101 sont catholiques et 593 protestants.

M. l'Inspecteur Valade fait les plus grands éloges des institutions d'éducation de la ville de Montréal.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur DORVAL.

COMTÉS DE BERTHIER, JULIETTE, MONTCALM ET L'ASSOMPTION.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon sixième rapport annuel sur l'état des écoles communes et de l'instruction en général, dans mon district d'inspection.

Les chiffres qui représentent le nombre des élèves dans les écoles primaires élémentaires n'ont pas subi, cette année, de changements notables, puisqu'ils n'offrent qu'un surplus de 107 sur ceux de la même classe, pour l'an dernier. Quoique je compte, cette année, une école modèle de plus que l'an dernier, je trouve, cependant, 10 élèves ou un vingtième de moins. Ce déficit est encore bien plus considérable pour les collèges et les couvents enseignants: puisque leurs totaux réunis, comparés à ceux de l'année dernière, présentent une diminution de 112, ou près d'un huitième du total.

Cette diminution dans le nombre des élèves des maisons d'éducation supérieure me paraît avoir pour cause principale le peu de rendement de la dernière récolte. Elle s'explique moins pour les élèves des écoles primaires, puisque la même cause y a moins d'action que pour l'éducation supérieure, ou plutôt qu'elle n'y agit pas du tout, l'instruction élémentaire coûtant toujours, bon an mal an, le même prix.

Si je n'ai pas lieu d'être satisfait de l'augmentation du nombre des élèves dans les écoles primaires, j'ai, au moins, lieu de l'être sous le rapport de leur avancement en général.

Si l'on établit une proportion entre les divers chiffres de 1861 et ceux de la population des quatre comtés qui forment mon district d'inspection (72,885 âmes, recensement de 1861), on trouvera (chiffres ronds) qu'un 7ème de la population totale va à l'école; que 1 sur 12 sait lire; 1 sur 17 sait écrire; 1 sur 19 apprend à calculer; 1 sur 12 apprend l'orthographe; 1 sur 4 apprend la géographie.

"Les enfants de 6 ans et au-dessous de 15 forment la 6ème partie d'une population, et doivent fréquenter l'école." (Ducpétiaux: De l'Instruction primaire en Belgique, 1838). On n'a donc pas encore fait, sous ce rapport, tout ce qu'on pouvait, dans ce district. Malgré cela, quand je regarde à ce que nous étions avant 1846, et qu'après seulement 14 ans d'écoles publiques, nous en sommes, sous le rapport du nombre d'enfants fréquentant l'école, plus avancés aujourd'hui que nous l'étions l'Ecosse et huit des cantons de la Suisse en 1834, que la Hollande et la Pensylvanie en 1835? je ne sais trop si (même au risque de passer pour optimiste) je ne dois pas dire que les résultats obtenus sont assez encourageants. Malheureusement, chez nous, ce septième de la population qui va à l'école ne la fréquente pas assez régulièrement, ou ne la fréquente pas assez longtemps. Il s'en suit que, même dans les meilleures écoles, les enfants n'acquiescent que des notions incomplètes; et dont ils ne tardent pas à perdre le souvenir une fois sortis de l'école. Après les mauvais maîtres et les institutrices à 15 par an, je ne sais pas de plus grands fléaux dans nos écoles que le défaut d'assiduité; et c'est pour ainsi dire le seul obstacle que je sache insurmontable à leur utilité. Aussi, ai-je lu avec beaucoup d'intérêt; mais, je dois le dire, avec plus de curiosité que de foi

dans le succès (1), que " la question de trouver moyen de contraindre les parents négligents à envoyer leurs enfants à l'école avait été le sujet d'une grande conférence en Angleterre." Ce serait là une belle découverte pour nous ; car, tant que nous n'aurons que la rétribution mensuelle pour forcer les contribuables à envoyer leurs enfants régulièrement à l'école, on ne devra pas compter beaucoup sur des changements importants.

Tous les instituteurs et institutrices de mon district (sauf une seule, celle des dissidents de St. Gabriel) ont leur diplôme.

Les salaires des instituteurs ont subi une assez forte diminution cette année. J'avais pourtant espéré une augmentation de salaire, pour pouvoir être à même de demander quelques élèves de l'école normale ; je n'en compte que deux, savoir : un à l'académie de Berthier, M. A. Demers, muni du diplôme d'académie de l'école normale Laval, et M. Paquin, muni du diplôme d'école modèle, de l'école normale Jacques-Cartier, à St. Barthélemi.

Généralement, les commissaires ne visitent pas assez souvent les écoles.

Il y a, dans mon district, 5 écoles-modèles, 2 collèges, 2 académies pour les garçons et 13 académies ou écoles supérieures pour les filles.

Le montant fourni par les contribuables, cette année, me paraît indiquer un zèle assez soutenu de la part des municipalités. Il n'excède celui de l'an passé que de \$309.70, il est vrai, mais aussi je n'ai constaté de cotisations extraordinaires pour bâtisses que dans trois municipalités : Rawdon, Lavaltrie et St. Barthélemi, pendant que, l'année dernière, je n'en comptais pas moins de quatorze. Ce montant fourni par les contribuables excède deux fois et demie celui de l'octroi législatif.

NOTES sur chacune des municipalités scolaires des comtés de Berthier, Joliette, Montcalm et l'Assomption, 1860 et 1861.

1. *Rawdon*.—Lors de ma dernière visite, toutes les écoles étaient en activité, moins une. J'ai dû faire part aux commissaires des plaintes que j'avais reçues contre l'instituteur de cette dernière école, ainsi que contre celui de l'arrondissement No. 8. Les autres écoles de Rawdon m'ont montré des progrès satisfaisants, eu égard aux circonstances. L'école modèle est dirigée, cette année, par M. Ed. McManus, ayant un diplôme d'école modèle.

Vingt-cinq chefs de famille catholiques, principalement de l'arrondissement No. 1, ont signifié leur acte de dissidence aux commissaires, le 16 novembre dernier : j'ai visité leur école, qui est dirigée par M. Fitzgerald, ayant un diplôme d'académie, et dont l'habileté reconnue ne manquera pas d'attirer des élèves à cette nouvelle institution.

2. *St. Charles Borromée*.—Il y a 2 maisons d'école qui sont louées ; les deux autres ont été bâties l'an dernier, et appartiennent aux commissaires. Le traitement des quatre institutrices est comme suit : £27, £22, £18 et £13 10s. ; c'est trop peu et ces écoles sont médiocres.

3. *Industrie*.—Les différentes institutions de cette municipalité continuent d'être bien tenues, et si les progrès des élèves n'y sont pas tout ce qu'on devrait attendre dans les écoles primaires de garçons et de filles (vu l'habileté de leur direction), la cause en est due au manque d'assiduité de la part des élèves.

Le collège industriel de Joliette et l'académie de filles des Dames de la Providence, justifient toute leur réputation d'utilité pratique : en sus des matières ordinaires aux collèges classiques, on enseigne encore, à celui de Joliette, le dessin de paysage à 10 élèves, l'architecture à 15 élèves, la botanique à 14 élèves, un cours commercial à 15 élèves ; enfin la chimie et un cours agricole à 15 élèves. Les affaires des commissaires étaient bien conduites ; il y avait cependant, en août dernier, un fort montant d'arrangements à faire rentrer.

4. *St. Félix-de-Valois*.—Cette municipalité a quatre écoles en opération (outre les dissidents). L'école de filles, qui était séparée de celle des garçons, l'année dernière, y a été réunie cette année. J'ai remarqué assez de zèle pour l'éducation dans les divers arrondissements de St. Félix. Les examens ont été assez satisfaisants. Le nombre des élèves dissidents fréquentant l'école excède rarement 12 ; j'ai dû en prévenir les syndics ; leur institutrice est assez mal payée. Les affaires des commissaires sont bien tenues ; mais il y avait, en juillet, \$350 d'arrangements.

5. *St. Gabriel-de-Brandon*.—Les commissaires ont fermé l'école du Lac-Corbeau, et en ont établi une sur le chemin du gouvernement ; je n'ai pu la visiter ; elle compte 50 élèves. La bâtisse de l'arrondissement No. 4 fait honneur aux commissaires. Mlle. Étou y dirige son école avec succès ; je puis en dire autant de celle de Mlle. Paré, au

No. 1. Les autres écoles sont médiocres. Le territoire de cette municipalité est immense et la population qui est disséminée, étant composée de colons nouveaux encore, ne peut se priver assez de ses enfants pour qu'ils puissent retirer des fruits bien sensibles de l'école. J'ai dû notifier les commissaires de retirer leurs arrangements, qui sont considérables. J'ai dû aussi prévenir les syndics de suivre plus strictement la lettre de la loi, sous peine de perdre leur part d'octroi.

6. *St. Jean-de-Matha*.—Cette municipalité est nouvelle et pauvre ; il y a peu d'assiduité de la part des élèves. On y fait, néanmoins, de grands sacrifices, et il n'était dû que très-peu d'arrangements en juillet dernier. Les instituteurs sont assez capables, et m'ont paru dévoués. L'écriture est cependant négligée au No. 2. L'école No. 1 est très-passable.

7. *St. Lin*.—L'école des dissidents (Côte-St.-Ambroise) est fermée depuis le mois de mai, faute de moyens : il n'y a plus que six familles dissidentes. En général, les examens que j'ai faits aux diverses écoles de St. Lin ne m'ont satisfait qu'à demi. Il y a encore des arrangements dus : on m'a promis de les faire rentrer. Les commissaires ont changé de secrétaire-trésorier.

8. *St. Esprit*.—Je regrette beaucoup que l'exécutif n'ait pas donné de suite à la plainte portée contre l'un des commissaires, accusé de péculat. Un exemple eût été salutaire dans cette municipalité où la chose a déjà eu lieu, et dans les municipalités voisines où le fait est connu ; l'impunité peut devenir mauvaise conseillère. Les écoles de St. Esprit ne se distinguent en rien : il ne paraît y avoir aucun zèle de la part des parents, ni dévouement de la part de plusieurs instituteurs. Il n'y a aucun progrès sensible.

9. *St. Julienne*.—L'école No. 3 a été en opération cette année. Cet arrondissement étant petit et pauvre, et la population y étant d'origines différentes, il est difficile, vu le faible salaire qu'on peut donner, de se procurer un instituteur qui sache l'anglais et le français. J'ai été un peu plus satisfait que par le passé des progrès de l'arrondissement No. 1. Je n'ai pas visité l'école No. 2, à cause de la petite vérole qui y sévissait. Il n'y a plus d'école dissidente ; les syndics doivent s'entendre avec les commissaires de Rawdon, afin d'avoir la permission d'envoyer leurs enfants à leurs écoles.

10. *L'Épiphanie*.—Il est regrettable que, faute d'entente entre les commissaires de Mascouche et ceux de l'Épiphanie, un arrondissement de cette dernière municipalité, trop peu nombreux, va se trouver dans l'impossibilité d'envoyer ses enfants à l'école. Sur les 5 écoles de l'Épiphanie, une est très-bien conduite par Mlle. Mercure, et a fait des progrès considérables. L'école No. 1 est aussi bien dirigée, mais les salles sont trop petites. Les autres écoles sont médiocres.

11. *St. Roch*.—Les écoles de St. Roch sont bien conduites, à l'exception d'une seule. L'arrondissement du Ruisseau-des-Anges a eu le malheur de perdre sa maison d'école dans un incendie en janvier dernier. L'arrondissement de la Côte-St.-Louis fait aujourd'hui partie de la municipalité de St. Esprit. Les écoles que le couvent et les Frères de St. Viateur dirigent pour les commissaires sont très-bien conduites.

12. *St. Jacques*.—Cette municipalité, l'une des plus considérables de mon district d'inspection, compte dix arrondissements et une académie de filles. Ces diverses écoles donnent l'instruction à 632 enfants. Je ne pourrais dire la raison qui empêche les commissaires d'établir une école modèle, au soutien de laquelle M. le curé Paré avait, me dit-on, attaché la dotation d'une terre.

Le résultat de mes visites à ces dernières écoles (j'en excepte l'académie de filles, où je n'ai jamais fait de visite, mais dont j'ai entendu dire beaucoup de bien), est comme suit :

Il y a trois écoles dont les progrès ont été nuls ; les autres ont presque toutes été bien tenues, et ont produit des progrès satisfaisants.

13. *St. Alexis*.—Sur les quatre écoles de cette municipalité, deux seulement ont fait des progrès satisfaisants. Les maisons sont bonnes et bien pourvues de meubles et autres objets nécessaires.

14. *Mascouche*.—Cette municipalité compte 7 arrondissements, une académie de filles, et une école dissidente. L'école de garçons, tenue par M. E. Galipeau, muni d'un diplôme d'école modèle, n'a que le titre d'école élémentaire ; c'est une véritable école modèle, par le programme des matières qui y sont enseignées avec le plus grand zèle et le plus grand succès. Les autres écoles sont assez prospères ; les institutrices sont, en général, bien capables. Les commissaires sont à la veille de faire la rentrée des arrangements, qui sont considérables. Les instituteurs sont mal payés.

15. *L'Assomption* (village de).—Les écoles modèle et élémentaires n'offrent rien d'extraordinaire. L'académie de filles, dirigée par les Dames de la Congrégation, continue de marcher de succès en

(1) *Journal de l'Instruction Publique*, Bas-Canada, No. de juin 1861, page 106.

succès. Le collège est prospère; on y a, cette année, acheté pour près de \$500 d'instruments de physique. L'école indépendante est destinée aux plus jeunes enfants de la municipalité.

16. *L'Assomption*, (paroisse de).—Le résultat de mes visites aux six écoles de cette municipalité a été très-satisfaisant. Il n'y a exception que pour l'école de l'Achigan, où les enfants ne sont pas assidus, et pour celle du haut du Point-du-Jour, qui est mal conduite.

17. *Laclaire*.—Les commissaires ont fait bâtir une jolie maison d'école à la Petite-Rivière. Les écoles sont assez languissantes, surtout celle du Point-du-Jour.

18. *St. Paul*.—A l'exception de l'académie de filles, dirigée par les Dames de la Providence, et où le résultat de mes examens a été des plus satisfaisants, mes visites aux autres écoles de cette municipalité ne m'ont montré que très-peu de progrès, et quelquefois point du tout. On n'y est pas aussi attentif qu'on devrait l'être dans le choix des institutrices.

19. *St. Thomas*.—Ma dernière visite à cette municipalité est en date du 11 d'octobre 1860. Je n'ai pu la visiter cette année. Lors de mon passage, la petite vérole y faisait de grands ravages. Mes chiffres sur cette municipalité sont donc une répétition de ceux de l'an dernier.

20. *St. Liguori*.—Il règne dans cette paroisse des difficultés sans cesse renaissantes, et qui ont eu pour effet de nuire considérablement à l'avancement de l'éducation. Aussi les écoles, en général, sont médiocres.

21. *St. Ambroise*.—Des huit écoles sous le contrôle des commissaires et syndics, trois ont montré des résultats très-satisfaisants: ce sont l'école des filles, tenue par les dames de Ste. Anne pour les commissaires; celle de l'arrondissement No. 4, et enfin celle des dissidents. Les autres écoles sont médiocres. Les commissaires ne visitent que rarement leurs écoles.

22. *Berthier* (paroisse de).—Les écoles de Berthier sont habilement dirigées et font des progrès, sauf une.

23. *Berthier* (village de).—Cette municipalité compte :

- 1o. Une académie de garçons et 52 élèves;
- 2o. Une académie de filles et 132 élèves, sous le contrôle des Dames de la Congrégation;
- 3o. Une école indépendante de filles, tenue par Mme Ameron;
- 4o. Deux écoles sous le contrôle des commissaires et toutes élémentaires;
- 5o. Une école dissidente et 32 élèves;
- 6o. Un institut qui compte 32 membres actifs, 4000 volumes et 32 journaux.

La dernière visite que j'ai faite à ces diverses institutions a été bien satisfaisante. Le zèle de la plupart des personnes proposées à la surveillance de ces maisons n'est pourtant pas, à peu d'exceptions près, tout ce qu'il devrait être. Les professeurs et les instituteurs méritent des éloges pour leur diligence.

24. *St. Cuthbert*.—Les commissaires ont ouvert de nouveau, à Ste. Thérèse, l'école qu'ils y avaient fermée l'année dernière; elle va assez bien. L'école d'York a été languissante à cause des difficultés survenues entre la maîtresse et les contribuables. Celle de St. Jean a donné des résultats satisfaisants, ainsi que celle de la Fourche.

L'école du village a donné aussi de bons résultats. L'école de Ste. Catherine est des plus médiocres; les commissaires devraient engager une autre institutrice.

25. *St. Barthélemi*.—A l'exception de celle de la Côte-du-Nord, où le défaut d'assiduité paralyse tout, les écoles de St. Barthélemi sont bien tenues et font des progrès considérables.

L'école de M. et Mme Pinard, et celle tenue par M. et Mme Filteau, méritent une mention toute particulière pour les progrès qui y ont été faits. Je suis informé qu'il y a, depuis cet automne, une nouvelle école sur la côte d'York; M. Léopold Paquin, muni du diplôme de l'école normale Jacques-Cartier, en est l'instituteur et a 40 élèves; la maison a coûté \$400.

(A continuer.)

**Bulletin des Publications et des Réimpressions
les plus récentes.**

CANADA.

RAPPORT de l'Association de la Propagation de la Foi pour le Diocèse de Montréal, pour les années 1864 et 1865. 95 p. in-30. Montréal: Eusèbe Sénécal; 1866.

RAPPORT sur les Missions du Diocèse de Québec et autres Missions qui en ont fait ci-devant partie. Québec, 1866, 152 p. in-12. Léger Brousseau.

Ces cahiers contiennent les annales des Missions de nos deux grands diocèses, on pourrait même dire de toutes les Missions formées et secourues par la population catholique du Bas-Canada. Elles se publient, comme on sait, tous les deux ans. Il semble qu'il y aurait quelq'avantage à réunir ces deux séries en une seule, ce qui permettrait de publier une livraison chaque année et de la répandre dans tout le Canada. On donnerait par là à ces intéressants récits plus de publicité et d'actualité. On pourrait aussi en faire des volumes avec une pagination continue et une table, comme sont les *Annales* de la Société-mère à Lyon.

Il paraît par les comptes-rendus que les recettes dans le diocèse de Québec se sont élevées en 1864 à \$7256, et en 1865 à \$7161; et celles du diocèse de Montréal en 1864 à \$4717, et en 1865 à \$4458. Il serait intéressant de connaître les montants prélevés dans les sept autres diocèses du Canada.

Les annales publiées à Montréal offrent, comme stimulant à la générosité des catholiques, l'exemple donné par les protestants. Les protestants de France donnent annuellement, pour aider leur œuvre de propagande, plus d'un million et demi. La *Société Biblique Britannique*, entre plusieurs autres du même genre fondées en Angleterre, se forme un revenu annuel d'environ quatre millions et demi de francs. La Société Biblique de New-York à elle seule figure pour le chiffre de trois millions et demi, et d'après son compte-rendu de 1864, elle a vu sortir de ses presses, cette année-là, 1,500,458 volumes, dont 800,000 ont été distribués gratuitement. Enfin l'on croit pouvoir dire que les diverses œuvres bibliques ou évangéliques des protestants absorbent chaque année de 34 à 40 millions de francs. Il y a cependant ceci à observer, c'est qu'outre la *Propagation de la Foi*, l'œuvre de la *Sainte-Enfance* prélève aussi, dans presque tous les pays catholiques et notamment en Canada, des sommes assez considérables, et qu'en général les catholiques ont à payer plus que les protestants pour les frais du culte et pour une foule de fondations pieuses.

Comme tous ceux qui les ont précédés, ces cahiers ont un charme tout particulier et donnent une foule de renseignements importants mêlés à des détails pittoresques et amusants. L'ancien titre de *Lettres édifiantes et curieuses* que les Jésuites avaient donné aux récits de leurs missions d'Orient conviendrait encore à toutes les relations des missionnaires. Le cahier de Montréal contient une lettre de M. Gagnier sur les missions de Huntingdon, au sud du St. Laurent, des missions des différents Pères Oblats sur l'Ottawa, à la Baie d'Hudson et à la Colombie anglaise, et une excellente biographie du Père Léonard, cet ancien trappeur devenu successivement Sulpicien et Oblat, et qui avait toujours conservé la gaieté, l'esprit et la vivacité du soldat français. Dans le rapport de Québec on trouve le récit d'une mission à Témiscaming, et des détails pleins de charme sur les anciennes et les nouvelles missions du Saguenay, de la Côte du Nord et de la Gaspésie. Ces récits se font lire avec intérêt, même après ceux de M. Ferland, et c'est beaucoup dire.

Dans la préface du rapport de Montréal, on fait ressortir avec force tous les avantages que les deux grandes causes nationales par excellence, de la colonisation et de l'instruction publique, retirent des missions. A ce double point de vue nos lecteurs verront avec plaisir les extraits suivants de la lettre de M. Gagnier :

« Ce fut en 1856, au mois de septembre, que Mgr. de Montréal me chargea de la desserte de Huntingdon; c'était me donner un diocèse à gouverner; car dans la desserte de Huntingdon étaient comprises les missions d'Ormstown, de Howick, Hinchinbrooke, Huntingdon et la Rivière à la Truite, formant une étendue de pays d'environ 50 lieues de circuit. En 1858, mon Evêque voulut encore ajouter à ce territoire confié à mes soins, la mission de Dundee; ce qui portait à 64 lieues, ou, si vous aimez mieux, à 192 milles l'étendue des missions où j'avais à exercer le ministère. Il y a en Europe des diocèses bien moins étendus.

« Toutes ces missions avaient été desservies jusqu'alors par des missionnaires non résidents qui les visitaient de temps à autre; à Ormstown pourtant, il y eut un prêtre résident depuis 1817 jusqu'en 1852, époque à laquelle la résidence du missionnaire fut transférée à Huntingdon.

« En 1856, il n'y avait que trois chapelles en bois, dont une à Ormstown, bâtie en 1828, mesurant 49 pieds sur 36; une à Hinchinbrooke, bâtie en 1831, ayant 36 pieds sur 30; et une à Huntingdon, construite en 1850, de 28 pieds sur 38. Celles d'Ormstown et de Hinchinbrooke tombaient en ruines. Partout ailleurs il me fallait dire la messe, prêcher, faire le catéchisme, confesser, etc., dans des maisons privées qui souvent n'avaient qu'une chambre fabriquée ad hoc avec des draps de lit suspendus aux soliveaux. Aujourd'hui il y a, au village de Durham, le centre des missions d'Ormstown et de Howick qui forment une paroisse érigée en 1857 sous le titulaire de Saint Malachie, une église en briques de 90 pieds sur 45 et très-bien finie, qui a coûté, avec le terrain sur lequel elle est bâtie, la somme de \$4,600.

« Il y a aussi un presbytère avec dépendances qui ont coûté \$1,500, et un curé résident depuis 1864. En 1856, cette paroisse comptait environ 100 familles catholiques; aujourd'hui, elle en compte 150, dont 105 sont propriétaires. En 1857, sur l'ordre de Sa Grandeur, j'ai acheté à Hinchinbrooke un terrain et une maison pour servir de presbytère, qui ont coûté \$608, et au commencement de 1858, il y avait un prêtre résident. Il y a aujourd'hui une jolie petite église en briques qui n'est pas encore terminée

à l'intérieur. Il y avait alors dans cette mission 45 familles catholiques; on en compte aujourd'hui 65.

En 1862, on a bâti à Dundee une chapelle en bois de 50 pieds sur 40; on est en voie de la terminer et d'y construire un presbytère dans le cours de l'été prochain. Il y a tout lieu d'espérer qu'en septembre 1865, il y aura là aussi un curé résidant. Cette mission a été érigée en paroisse en 1863 sous le patronage de Ste. Agnès. En 1858, on n'y comptait que 30 propriétaires; aujourd'hui ils sont au nombre de 76; il y a eu tout au-delà de cent familles catholiques. C'est sans contredit la partie de mes missions qui s'agrandit avec le plus de rapidité.

À la Rivière à la Truite on a commencé à préparer les matériaux pour y bâtir une église au printemps prochain. C'est la dernière mission qui nous reste à établir sur la frontière; quand ceci sera fait, alors toute la partie sud du diocèse sera en pleine voie de prospérité.

En 1856, la mission de Huntingdon était endettée de \$652; l'église n'était point terminée non plus que le presbytère; il n'y avait aucune dépendance curiale. On a réussi à payer les dettes et à finir les travaux commencés. Cette mission, y compris la Rivière à la Truite, comptait alors environ 130 familles catholiques; elles sont aujourd'hui au nombre de 235, dont 95 journaliers. Quoique la plus considérable en étendue et en population, elle est cependant la plus pauvre de ces missions. Les cultivateurs pour la plupart sont à une grande distance de l'église; les plus rapprochés sont à 3, 4 et 8 milles; ce qui offre de très grands inconvénients, quoique l'église soit réellement au centre. Si les Canadiens des paroisses avoisinant Montréal pouvaient se décider à venir s'établir ici, ils trouveraient toujours de beaux établissements et à des prix très-réduits; il y en a continuellement en vente.

Cette mission a été érigée en paroisse en 1863 sous le patronage de St. Joseph, qui s'est clairement fait connaître le protecteur de ces missions. Il y a aujourd'hui une chapelle, un presbytère et un couvent.

Huntingdon est le chef-lieu du comté; c'est un village prospère et susceptible de le devenir davantage; ses pouvoirs d'eau sont très-avantageux; il y a en ce moment un nombre considérable de propriétés offertes en vente. S'il nous arrivait quelque capitaliste pour y établir des manufactures et y faire le commerce des produits agricoles, tout changerait de face en peu de temps. Le sol est très-fertile.

Voilà pour le matériel; venons-en maintenant au spirituel.

En 1850, il n'y avait que deux écoles catholiques: une à Hinchingbrook et l'autre dans le township de Godmanchester. Vous pouvez comprendre par là quelle était l'ignorance des enfants en matière de religion. Aussi il n'était pas rare de rencontrer des personnes de 15, 18, 20 ans qui ignoraient les premiers éléments de la doctrine chrétienne, et des pères et des mères qui, loin de pouvoir enseigner le catéchisme à leurs enfants, ne pouvaient eux-mêmes réciter l'oraison dominicale. Comme on se mariait généralement devant le ministre ou le *squire*, on se mettait peu en peine de se préparer dignement à la réception du grand sacrement de mariage. De là les conséquences désastreuses que nous avons à déplorer chaque jour, l'ignorance et l'indifférence en matière de religion chez les parents et les enfants. On laissait souvent les enfants privés de la grâce du baptême jusqu'à l'âge de 12, 15 et 18 ans. J'ai baptisé, depuis que suis à Huntingdon, 30 adultes et au-delà de 40 enfants de 2 à 7 ans; j'ai reçu 13 abjurations, j'ai fait la première communion à plus de 220 grandes personnes, et j'ai béni 32 mariages qui avaient été contractés devant le ministre ou le *squire*. Cette année il n'y a eu qu'un seul mariage contracté devant le *squire*, et encore les parties n'étaient résidentes ici que depuis quelques semaines; il est très-rare maintenant que l'on baptise des enfants de plus de trois ou quatre semaines, à moins qu'ils nous viennent des États-Unis.

Il y a aujourd'hui 8 écoles catholiques là où il n'y en avait que deux en 1850, et un couvent des Sœurs de la Congrégation dans le village de Huntingdon qui fonctionne très-bien depuis septembre 1862. Il est actuellement fréquenté par 70 élèves. La bâtisse a trois étages, de 50 pieds sur 40, et m'a coûté avec le terrain la somme de \$2000. Nous comptons 240 enfants recevant aujourd'hui l'éducation dans nos écoles catholiques."

DAMBOURGÈS: Le Colonel Dambourgès, étude historique canadienne. Québec, 1865; 58 p. in-8. A. Côté et Cie.

Cette brochure est la reproduction d'articles publiés dans le *Journal de Québec*, et qui mettent au jour une foule de détails intéressants sur la vie publique et privée du Colonel Dambourgès, célèbre, surtout, par l'intrepidité qu'il déploya à l'affaire du Sault-au-Matelot, en 1775. M. Dambourgès était du petit nombre des Français qui émigrèrent en Canada après la conquête. François Dambourgès naquit à Salles, petite ville du Béarn, et était fils de Jean-Baptiste Dambourgès et de Anne de Lambeye, en 1742. Il vint en Canada en 1763 et se fixa à St. Thomas, aujourd'hui Montserrat. En 1792, il fut élu représentant du comté de Devon au premier parlement; mais, après quatre ans, il refusa d'être réélu. Aussi aimable et honorable qu'intrepide, M. Dambourgès reçut, des gouverneurs et même de S. A. R. le Duc de Kent, de nombreuses marques de faveur; mais, trop désintéressé pour solliciter aucun avantage pécuniaire en récompense de ses importants services, il ne laissa que peu de ressources aux enfants qu'il avait eus de son mariage avec Mlle Josephine Boucher, fille du Capitaine François Boucher, maître du hâvre de Québec. Il mourut à Montréal le 13 décembre 1798. Voici comment, dans un document signé du

Colonel Louis de Salaberry, père du héros de Châteauguay, se trouve raconté le trait de bravoure qui a illustré le nom de Dambourgès:

"Je, soussigné, ayant été Major du Régiment Royal Volontaire Canadien, certifié que feu monsieur le Capitaine Dambourgès, commandant les grenadiers et premier capitaine du dit bataillon, a toujours été regardé comme un officier très-distingué. Il est connu de tous ceux qui ont servi dans la guerre d'Amérique que le Capt. Dambourgès a toujours et partout servi d'une manière glorieuse pour lui et utile pour le service du Roi. L'on n'a point oublié qu'au combat du Sault-au-Matelot, en décembre 1775, M. Dambourgès fut le premier qui se précipita, avec intrépidité, dans les maisons enlevées par les ennemis; que ce trait de hardiesse fut une des premières causes de leur défaite et de la préservation de cette ville, qui fut elle-même la conservation de la colonie du gouvernement de Sa Majesté. M. Dambourgès était alors au 8^e régiment."

BAGG: The Antiquities and Legends of Durham, by Stanley Clark Bagg. Montreal, 1866; 21 p. in-8.

C'est une lecture faite par M. Bagg devant la Société Numismatique de Montréal, dont il est le président. Des souvenirs de famille ont engagé l'auteur à réunir ce qu'il savait sur les antiquités et les légendes du comté de Durham, et nous le remercions d'avoir bien voulu nous faire part de cet intéressant travail aussi poétique que précis.

MICHEL et HUNT: Reports of Mr. A. Michel and Dr. T. Sterry Hunt on the Gold Region of Canada. Montréal, 1866; 73 p. grand in-8.

Aca nada. "Ici, il n'y a rien," ce qui, dans la bouche d'un Espagnol au quinzième et au seizième siècles, voulait dire *il n'y a pas d'or*. Telle est l'étymologie que beaucoup d'écrivains ont voulu donner au nom de notre pays. Il est bien constaté, maintenant, que le nom du pays vient de *Kanada*, mot iroquois qui veut dire *cabaner*, et, par extension, l'endroit où il y a des cabanes, une ville, un village. Mais, grâce aux découvertes faites depuis quelques années, l'étymologie espagnole se trouverait doublement fautive. Si la commission géologique n'a point dit, dans le principe, tout-à-fait le mot prêt aux Espagnols, du moins elle nous a longtemps laissé entendre que s'il y avait de l'or, il n'y en avait guères. Déjà, cependant, le rapport général de 1863 disait "qu'avant longtemps les dépôts d'alluvion aurifères, qui sont si étendus dans le Canada oriental, seraient exploités avec profit."

Aujourd'hui, on est convaincu qu'il y a des dépôts aurifères considérables disséminés dans la région qui s'étend au sud du St. Laurent. Voici quelques extraits du rapport de M. Michel et ses conclusions. Le rapport de M. Hunt confirme les vues qui y sont exprimées et a trait, surtout, à l'essai de l'or et à son extraction:

" Vos rapports de progrès signalent l'existence de l'or natif, non seulement dans les filons appartenant aux schistes cristallins du terrain silurien inférieur, près de Sherbrooke, dans le canton de Leeds et dans la seigneurie de St. Giles, mais aussi dans des filons du terrain silurien supérieur, dans la paroisse de St. Georges, ainsi que dans la seigneurie de Vaudreuil, aux rapides du Diable, de la Chaudière. Tout en constatant la présence de l'or natif dans les filons des deux terrains qui ont dû, l'un et l'autre, contribuer aux alluvions aurifères, les rapports de la commission ont exprimé l'opinion qu'au moins la majeure partie de l'or alluvial du Bas-Canada provient de filons appartenant au terrain silurien inférieur. Je pourrais présenter, à l'appui de vos observations, plusieurs spécimens offrant à la vue des grains d'or natif dans le minerai de cuivre vitreux, extraits d'un filon de quartz cuprifère qui traverse les deux concessions du "Handkerchief," à St. Sylvestre, dans la seigneurie de St. Giles, l'une des localités que vous avez citées. Mais l'or visible a aussi été trouvé dans des veines appartenant au terrain silurien supérieur, et c'est celle traversant la Chaudière aux rapides du Diable qui a fourni, jusqu'à présent, les plus riches ainsi que les plus nombreux spécimens d'or natif dans un gangue quartzreuse; j'en conclus donc l'opportunité d'explorations persistantes, ainsi que la possibilité de découvertes favorables, dans toute cette partie de la région aurifère.

"Les gîtes de quartz, plus activement recherchés jusqu'à présent dans la seigneurie de Vaudreuil que partout ailleurs, paraissent aussi exister en nombre considérable dans la partie de la région s'étendant de cette seigneurie à la frontière du Maine. Plusieurs veines ont déjà été découvertes sur les seigneuries Aubin-Delisle et Aubert-Gallion, et dans les cantons de Jersey, Marlow, Linière et Metgermette. Quelques affleurements de quartz sont visibles sur le chemin de Kennebec, et, à l'époque des basses eaux, il est possible d'en distinguer d'autres traversant le lit des rivières Famine et du Loup, ainsi que celui de leurs tributaires, tels que l'Olliva et la Metgermette, que j'ai tous désignés nominativement à propos de l'or alluvial. J'aurai à vous signaler spécialement les gîtes que j'ai trouvés, à l'état d'examen, dans le canton de Linière, fort près de la frontière. Quant aux roches encraissantes, ce sont toujours les schistes argileux associés aux grès, plus ou moins calcinaires. Toutes ces roches ont été déjà décrites dans votre rapport général de 1863, page 451.

"Les cantons et seigneuries que je viens de désigner s'étendent sur la rive droite de la Chaudière. La plupart des filons qui les sillonnent paraissent devoir traverser la rivière, car j'ai observé plusieurs affleurements sur le chemin de St. Joseph à St. George, ainsi que sur les rives et dans le lit de la Chaudière. Quelques affleurements ont déjà été suivis et découverts sur la rive gauche, notamment dans les seigneuries de Vaudreuil et Aubert-Gallion. D'autres affleurements de quartz coupent le

chemin de Vaudeuil à Lambton, et apparaissent dans les cantons de Tring, Forayth, Aylmer et Lambton, où j'en ai observé plusieurs dans le voisinage du lac St. François. Je regrette vivement de ne pouvoir vous donner des détails plus circonstanciés sur les gîtes de quartz de ces cantons, dont l'exploration m'a été interdite presque aussitôt mon arrivée à St. François, par la chute des premières neiges. Je vais maintenant vous soumettre les observations qu'il m'a été possible de faire concernant les veines dont je vous ai envoyé des spécimens.

« Conformément aux instructions qui m'ont été données, j'ai borné l'examen des gîtes de quartz du bassin de la Chaudière à ceux dont on s'occupait déjà dans la localité. Si je ne vous décris que d'une manière sommaire et incomplète des gîtes, dont, pour la plupart, ni toit ni mur n'étaient encore déblaisés lorsque je les ai visités, c'est parce qu'aucun d'eux n'avait été, jusqu' alors, le sujet de travaux assez approfondis pour permettre des appréciations rationnelles sur sa manière d'être dans le sein de la terre; j'ai toujours préféré garder le silence sur certains des faits que j'aurais dû et désiré constater, plutôt que de vous donner des renseignements conjecturaux ou au moins très-hazardés. J'ai lu, dans la *Géologie appliquée* de Burat, « que si la théorie des gîtes métallifères, appuyée sur des faits nombreux, identiques dans toutes les parties du globe, peut être aujourd'hui considérée comme établie, les conditions pratiques, c'est-à-dire celles qui régissent l'allure et la richesse des mines, sont purement locales. » L'étude des gîtes métallifères est donc entourée d'incertitudes et de difficultés dans une région qui ne renferme aucune exploitation en activité du même minéral, et c'est l'écueil qui m'attendait à la Chaudière où, pour l'accomplissement de la mission dont vous m'avez chargé, il ne m'a été possible, ni de faire des comparaisons, ni de juger par analogie. La connaissance des circonstances locales facilite également l'appréciation de la valeur industrielle des gîtes; car, dans telles contrées, les filons mineurs et pauvres à l'affaiblissement, se développent et s'enrichissent en profondeur, tandis qu'ailleurs l'exiguïté et la pauvreté succèdent à la puissance et à la richesse du gîte. L'exploitation marchera donc au hasard, dans une contrée vierge, jusqu'à ce que l'expérience ait fixé certaines règles pour la guider. Ces réserves étant faites, et m'appuyant sur les faits constatés et signalés par les rapports de progrès de la commission géologique, sur les produits obtenus par les chercheurs d'or pendant ces trois dernières années, et, enfin, sur mes observations personnelles exposées dans ce rapport, je le terminerai par les conclusions suivantes :

« **CONCLUSIONS.** — 1o. Les alluvions aurifères, recouvrant une vaste superficie du Bas-Canada, contiennent, selon toutes probabilités, et particulièrement dans le bassin de la Chaudière, non-seulement des zones étendues dont l'exploitation régulière et méthodique, sur grande échelle, par les procédés hydrauliques, serait profitable, mais aussi des dépôts plus ou moins riches et, par conséquent, de produits exceptionnels.

« 2o. Si l'examen de l'or trouvé dans les alluvions déjà exploitées ne permet pas d'attribuer l'enrichissement de ces alluvions aux gîtes de quartz voisins, il n'en est pas moins certain que cet or alluvial provient de gîtes primitifs situés dans la région.

« 3o. L'existence de l'or natif étant constatée, aussi bien dans certains filons du terrain silurien supérieur altéré que dans d'autres filons appartenant au terrain silurien inférieur, la recherche des gîtes primitifs du précieux métal, sans être limitée à quelques localités, peut embrasser, des probabilités de succès, toute l'étendue de la région aurifère du Bas-Canada constituée par ces deux terrains. »

L'ECHO DE LA FRANCE : Cette publication a commencé son second volume, et son éditeur, M. Ricard, y a introduit une amélioration que nous avions suggérée lors de son apparition. *L'Echo de la France* paraît, maintenant, tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines, tout en donnant la même quantité de matières par mois. Ceci empêchera de diviser l'intérêt des articles reproduits, en les morcelant en de trop petits fragments. Le choix, jusqu'ici, est excellent, surtout au point de vue moral et religieux, et nous apprenons avec plaisir que cette publication compte déjà un grand nombre d'abonnés.

LE FOYER CANADIEN : La partie canadienne de la livraison d'avril nous donne l'excellente biographie de M. Garneau, par l'abbé Casgrain, revue et considérablement augmentée. Elle est accompagnée d'une photographie due à la libéralité de Mde Livernois et d'un autographe.

LA GAZETTE MÉDICALE : Les livraisons de mars et d'avril de cette revue spéciale contiennent, entre autres bons articles, une lecture du Dr. Rottot, sur le choléra.

TOUSSAINT : Traité Élémentaire d'Arithmétique, par F. X. Toussaint, professeur de mathématiques à l'École Normale Laval, Québec, 1860; 160 p. in-12. Gôté et Cie.

C'est un abrégé, destiné aux écoles élémentaires et aux écoles modèles, du traité plus complet que l'auteur a publié il n'y a que quelque temps et dont nous avons déjà parlé. Il est suivi d'une table des monnaies, poids et mesures. C'est, croyons-nous, l'intention de M. Toussaint de soumettre cet ouvrage à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique.

FRANCE.

MARTIN BOSSANGE. 1706-1865. Paris, 1866, 46 p. in-12. Jouvist.

On a réuni dans une jolie et coquette brochure deux articles sur le spirituel et aimable centenaire qui a fondé la librairie de ce nom si bien connue en Amérique et surtout en Canada. Parmi ces pièces se trouve un article de Jules Janin, — ni plus ni moins, — et une poésie signée "Solve" dont nous détachons quelques vers :

Il a vu sans pâlir trois révolutions,
Et loin, de succomber à ces émotions.
C'est lui de nos terreurs qui calmait la panique,
Quand Lagrange sur nous lançait sa république.
De l'autre siècle il a connu les sommités;
Il nous dit leurs grandeurs et leurs infirmités.
Il a vu Beaumarchais, il a connu Barnave;
Mirabeau chez Lejay qui le tint pour un brave,
Et le prince Lebrun dont il eut l'amitié,
L'ont aux secrets d'alors souvent initié.
Il n'a rien oublié; sa splendeur mémoire
Est un recueil immense, un vaste répertoire,
Un *keepake* amusant qu'il aime à parcourir
Devant les jeunes gens attentifs à l'ouïr.
De sa bibliothèque il est le plus beau livre!

Né à Bordeaux en février 1766, M. Martin Bossange vint s'établir à Paris en 1785. Il ne tarda pas à former des relations dans les diverses provinces et parvint un des premiers à répandre les productions de la littérature française sur presque tous les points du globe. « On peut dire de lui, ajoute M. Werdet, que partout où il y a eu une bibliothèque on a connu son nom. » « Il fut, dit M. Tardieu, un de ceux qui comprirent le mieux le parti que la librairie pouvait tirer du décret concernant les *Licenses*. » Les livres exportés en vertu de cette combinaison ne trouvaient pas toujours à cette époque un port hospitalier. Beaucoup de caisses furent jetées à la mer, ce qui faisait dire que c'était des livres *ad usum delphinarum*; mais les bénéfices espérés sur l'importation des denrées coloniales en retour devaient offrir une large compensation. M. Bossange, qui a vécu presque cent ans, était cependant d'un physique frêle et d'une constitution délicate. « Nous avons connu, dit M. Jules Janin, un petit vieillard si léger, si lesté et si charmant! Il est mort il y a trois jours à cent ans moins six semaines, et bel et bien il ne voulait pas mourir. — Non, disait-il, il me faut mon compte, il me faut tout mon siècle, et j'y tiens, c'est mon droit; mes amis, mes enfants, les enfants de mes petits enfants sont invités à ma fête séculaire, et je ne saurais l'avancer d'un seul jour. »

« On aime, continue le célèbre critique, on aime à se vanter d'avoir entendu rire et chanter un centenaire. Or, celui-là n'avait pas son égal. Ce n'était pas du sang qui courait dans ses veines, c'était du vis-à-vis. Ses deux grands yeux brillaient d'un éclat surnaturel; sa tête, élégante et vigoureuse, disparaissait sous ses épaules chevelues blanches. Un enfant de quinze ans l'eût porté dans ses bras sans fatigue; un Athénien l'eût pris pour le sage Nestor, au livre II de *l'Iliade*, quand un songe emprunte les traits du roi de Pylos. »

Ironie amère du destin! — les gouvernements n'en font jamais d'autres, — quelques semaines seulement avant sa mort M. Bossange fut décoré. Cette récompense fut si tardive et si furtive que son biographe lui-même, Jules Janin, ne l'a pas su! « Ami des rois, dit-il, libraire des rois, consolateur d'une princesse prisonnière, il n'était pas même chevalier de la Légion d'Honneur. »

Voici quelle devait être la fête de son centième anniversaire: le banquier Percère — les banquiers ont quelquefois du bon — s'était chargé de tout.

« — Mon Père, avait dit Emile Percère il est aimable hôte de sa maison, puisque vous êtes bien dans un an vous aurez votre siècle accompli et complété aussi couronne, eh! bien, vous serez traité comme un roi. Au 1er décembre de la présente année 1865, vous aurez l'hôtel du Louvre entier illuminé et chauffé du haut en bas. J'y fais dresser dans le grand salon une table de cent couverts que vous présiderez, et c'est moi qui ferai les invitations, trop heureux si vous me faites l'honneur de m'inviter. Ce jour-là, mon ami, tout le Paris intelligent vous servira de cortège. A vos côtés seront assis vos enfants, vos petits enfants et vos arrière-enfants parmi les écrivains qui ont appris votre nom dès le berceau. Je veux qu'on fasse à votre repas un grand concert où vous entendrez vos anciens génies: Pacchini, Gluck et Mozart. Les poètes vous feront des sonnets; les plus belles voix chanteront vos louanges, les fronts les plus doux se pencheront sur vos lèvres, et vous emporterez les plus belles fleurs dans vos mains reconnaissantes. »

« Telle était cette invitation digne des fées. Le père Bossange y comptait comme il comptait sur l'immortalité de l'âme. Hélas! invitations inutiles, espérance évanouie! Il s'en est fallu de si peu de jours que ce doux vieillard, entouré de toutes les majestés de la vieillesse, ne vit entrer dans les salons pleins de lumière à sept heures du soir, l'heure authentique de sa naissance, le majordome du Louvre avec cette parole pleine de récompense: « Monsieur le centenaire est servi! »

La brochure d'où nous faisons ces extraits est ornée d'un charmant portrait. Nos remerciements à qui de droit.

FRANCE : L'Année Scientifique et Industrielle, 9e année, par Louis Figuier; 572 p. Hachette; 3 fr. 50 c.

SWETCHINE : Lettres inédites de Mde. de Swetchine, par M. de Falloux.

Les deux femmes à la mode, dans le monde des honnêtes gens, sont aujourd'hui Mde. de Swetchine et Eugénie de Guérin. Elles ont même tout-à-fait détrôné Mde. de Longueville et les autres héroïnes, que M. Cousin avait ressuscitées et dont il s'était épris bel et bien, il y a de cela déjà quelques années. Mde. de Swetchine et Eugénie de Guérin ont même passé le détroit, et les revues anglaises ont publié, sur leurs lettres et leurs mémoires, plus d'un article consciencieux et d'une rigoureuse analyse comme elles savent en faire. Eugénie de Guérin a eu les honneurs de la traduction, que Mde. de Swetchine, croyons-nous, attend encore. Ce volume est le cinquième que publie M. de Falloux sur cette femme remarquable, l'amie et presque la mère spirituelle du Père Lacordaire.

DANTIER : Les Monastères Bénédictins d'Italie, par M. Alphonse Dantier. 2 vols. in-8. Didier.

« De tous les ordres monastiques, dit la *Revue des Deux-Mondes*, l'ordre de saint Benoît est un des plus anciens en occident, et c'est aussi le plus illustre, celui qui a rendu le plus de services à la science, aux lettres. Après avoir partagé les épreuves qu'ont subies tous les ordres religieux, il a reparu, de nos jours, avec ses richesses matérielles de moins, mais toujours avec la vocation studieuse. Il s'est rétabli en France, il n'a cessé de subsister en Italie, où il a sa grande maison du Mont-Cassin, la première des abbayes bénédictines. M. Dantier a entrepris d'écrire l'histoire de cet ordre en commençant par l'Italie, où il est allé recueillir les matériaux de son livre, où les impressions du voyageur se mêlent aux recherches de l'érudit, où l'on sent l'écrivain qui aime son sujet et qui l'a étudié avec conscience. »

HUGO : Les Travailleurs de la Mer, par Victor Hugo.

Le grand poète ne se lasse point de vérifier le diction classique, *facilis descensus Avernus*, et les *Travailleurs de la Mer* ne font malheureusement point exception au sort qu'ont eu ses derniers ouvrages. Victor Hugo a publié, en effet, depuis le coup-d'état, presque autant de livres qu'il en avait donnés avant cette époque, et des genres qu'il avait traités avant cette date fatale pour son génie autant que pour sa fortune, il n'y a, croyons-nous, que le théâtre qu'il n'ait point abordé de nouveau. Les *Châtiments*, les *Contemplations*, la *Légende des Siècles* et les *Chansons des Rues et des Bois*, ont été la gamme descendante de son talent poétique, et, quoique l'on trouve encore, dans les deux premiers livres, d'admirables pages, il n'en est pas un qu'un véritable ami de sa gloire voulût placer à côté de ses premiers recueils. En prose, *Napoléon le Petit*, les *Misérables*, *Shakespeare et les Travailleurs de la Mer*, présentent le même résultat. Les deux derniers livres manquent même du souffle et de la puissance que l'on ne saurait nier aux premiers. Le roman qui vient de paraître a dû un certain succès à une sorte de monstre marin que Michelet avait déjà décrit et qui, s'il n'est point fabuleux comme on l'a prétendu, est, Dieu merci, très-rare ! Le poulpe, qu'il appelle de son nom de légende maritime, la *pieuvre*, non-seulement a failli dévorer ce pauvre Gilliat, mais elle a avalé, du moins dans l'opinion publique, l'héroïne, tous les héros et le roman lui-même. « Orphée, Homère et Hésiode, dit M. Victor Hugo, n'ont pu faire que la Chimère ; Dieu a fait la pieuvre. » Mais voici qu'un des *scolastes* de la *Revue de l'Instruction Publique* de Paris revendique pour Homère l'honneur d'avoir découvert, sinon inventé, le poulpe-géant, qui n'est autre que Scylla, tel que ce monstre est décrit au douzième livre de l'*Odyssée*. Les deux descriptions, mises en regard, offrent, en effet, de curieux traits de ressemblance, et l'existence du monstre étant admise, Homère pourrait bien avoir été, en cela comme en tant d'autres choses, un observateur exact de la nature. Du reste, on trouve tout, dans les grands poètes : les découvertes anticipées de l'astronomie dans la poésie de Dante, l'invention du télégraphe électrique dans le fameux *Girdle round the world* de Shakespeare ; pourquoi pas la pieuvre dans Homère ? Pour tout cela, il ne faut qu'un peu de bonne volonté, et les critiques n'en manquent point..... surtout à l'égard des morts !

FAILLON : Histoire de la Colonie Française en Canada, tome 3e. Ville-Marie, Bibliothèque Paroissiale, 1866 ; xxiii-548 p. in-4, 6 cartes. (Paris, imprimerie Poupart-Davy.)

Ce troisième volume conduit le grand travail de M. Faillon jusqu'à l'année 1672 seulement. Outre les six cartes qui en font partie, il est accompagné de deux autres très-curieuses qui doivent être placées dans le premier volume. L'une est la *Figure de la Terre-Neuve, Grande Rivière de Canada et Côtes de l'Océan en la Nouvelle-France*, reproduite de Lescarbot ; l'autre est une carte du Saut St. Louis et d'une partie de l'île de Montréal, par Champlain. M. Faillon et la maison de St. Sulpice n'omettent rien de ce qui peut faire de cette publication un monument digne de la grande pensée qui a présidé à l'établissement de la colonie, pensée qui se résume dans ces mots si souvent répétés, si glorieux et si vrais : « *Gesta Dei per Francos.* »

Petite Revue Mensuelle.

Après que nous avons attendu, tout l'hiver, les Fénians et le choléra, le télégraphe, un bon matin du mois dernier, nous apprit que le dernier de ces fléaux avait pris pied à terre à Halifax et à New-York, tandis que le premier allait, au contraire, s'embarquer dans quelqu'un des ports du

Maine pour une destination incertaine, mais plus ou moins soupçonnée. Au même moment on annonçait, de Toronto, que M. Murphy, assez généralement connu comme le chef d'une organisation fénienne dans cette ville, venait de partir avec quelques autres conjurés pour rejoindre, dans l'Etat du Maine, l'expédition projetée contre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Nos lecteurs savent déjà comment cette petite bande a été arrêtée à la gare du chemin de fer à Cornwall, et comment toutes les armes et les munitions qu'elle portait avec elle ont été saisies. Murphy et ses cinq complices sont à Cornwall sous interrogatoire, et, en supposant même qu'ils ne subissent jamais de condamnation, il est probable que ce qu'ils auront eu d'emprisonnement préventif suffira pour les prévenir contre les expéditions lointaines.

Ces deux mots, tombés par hasard sous notre plume, et qui ont joué un si grand rôle dans la politique française depuis quelques années, viennent de remporter une victoire signalée. C'est grâce, en effet, à ce croquemitaine héritier de « Pitt et Cobourg », de « l'ogre de Corse », du « parti-prêtre » et de tant d'autres cris populaires qui ont eu leurs jours de terreur, que Napoléon III s'est vu obligé de promettre et de créer le départ des troupes françaises du Mexique. Les journaux de nos voisins se réjouissent, les plus habiles modestement, la plupart très-insolamment, et seul, le *Courrier des Etats-Unis* garde un silence à peu près absolu sur cette détermination. Sa correspondance française ne se gêne point, cependant, de dire que cette concession faite au peu de patriotisme de l'opposition libérale en France, loin de servir à populariser l'Empereur, sera plutôt exploitée contre lui par ceux mêmes qui la lui ont imposée.

Il peut, du reste, se passer encore bien des événements avant que le dernier soldat français dise adieu à Maximilien, et, pour notre part, nous avons peine à croire que Napoléon III laisse s'évanouir une entreprise qu'il a proclamée lui-même la plus grande de son règne. On nous citera en vain l'évacuation prochaine de Rome, le sort qu'on a laissé subir à la confédération du sud, l'inaction de la France à l'égard de la Pologne et du Danemark, enfin, la paix de Villa-Franca, malgré la promesse faite de rendre l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique. Rien de tout cela n'approche de ce que serait, pour le prestige impérial, l'abandon de Maximilien. Ce n'est point Napoléon III qui a placé le Souverain-Pontife sur le trône pontifical, et si, au point de vue religieux et des anciennes traditions françaises, la convention du 15 septembre est doublement regrettable, il existe malheureusement d'autres traditions plus récentes qui ne l'expliquent que trop. En ce qui regarde la Pologne, il eût été difficile, imprudent même pour la France d'entreprendre une autre guerre de Crimée sans l'aide de l'Angleterre ; le Danemark, quoique la chose ne soit pas d'une justice absolue, a payé pour l'indifférence de Lord John Russell à l'endroit des Polonais ; le sud s'est révolté pour son compte, la France n'a jamais pris avec lui d'engagement ; enfin, la paix de Villa-Franca était bien assez glorieuse sans qu'on regardât de trop près à l'exécution d'une de ces phrases de proclamation dont on connaît au juste la valeur. Mais personne ne priait Louis Napoléon d'élever un trône à l'Île paisible de Miramar, qui lui-même ne s'en souciait guère. Une fois dans Mexico, où une question d'indemnité avait poussé les Français, se payer de leurs mains et s'en aller ont été la chose du monde la plus naturelle, sans enlever à son pays un archiduc autrichien pour en faire l'héritier de Montezuma et d'Iturbide. On savait au juste la distance qu'il y a de Paris à Mexico, et l'expédition n'est pas plus lointaine aujourd'hui qu'elle ne l'était alors. Dire à un ami : « Mon cher, asseyez-vous donc dans ce fauteuil, vous me rendrez par là un très-grand service, » puis souffrir qu'on retire le siège de manière à infliger à son possesseur la plus ignoble des chutes, c'est là un mauvais tour qui n'a plus de nom lorsqu'il s'agit d'un trône. Aussi, est-il permis de penser qu'il y a quelque traité secret, quelque contre-lettre en vertu de laquelle il peut se faire que le nouvel empire ne soit point démoli aussi promptement qu'on paraît le croire aux Etats-Unis.

Ce triomphe de la Maison-Blanche, (car la correspondance, qui vient d'être publiée, en a au moins toutes les apparences), ce triomphe vient à point à M. Johnson et à M. Seward. Leur position, vis-à-vis du Congrès, est de plus en plus difficile ; un double veto sur le bill des affranchis et sur celui des droits civils a rencontré, dans les Chambres, une persistance et une opiniâtreté égales à celles du Président. M. Sumner, le chef si énergique du parti négrophile, est le chef véritable du Congrès, et il y a, comme le disait spirituellement un journal américain, deux présidents comme au temps de la sécession. Andrew Johnson, qui ne s'y attendait guères, a remplacé Jefferson Davis, et Charles Sumner est le véritable successeur d'Abraham Lincoln. Le nouveau président du Sud, après avoir fait élargir M. Clay, serait, assure-t-on, très-disposé à mettre en liberté son prédécesseur, Jefferson Davis lui-même. Mais le président du Nord, M. Sumner, ne l'entend pas ainsi et il fait faire, devant le comité judiciaire, une sorte de procès à M. Davis ; procès qui vaudra, sans doute, tous ceux qui ont été faits par des tribunaux politiques.

Le succès des négociations avec la France sur la question mexicaine est donc une brillante compensation à tous ces ennuis, tandis que, d'un autre côté, l'épisode assez embarrassant du *fénianisme* paraît aussi toucher à sa fin. Les expéditions projetées contre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse semblent être un effort désespéré pour tenir en haleine l'enthousiasme des fidèles et faire affluer les billets de banque dans l'officine révolutionnaire de New-York ; le Général Meade, dont la réputation de fermeté et de modération est bien connue, a été chargé de surveiller et d'arrêter toute tentative sur les frontières des colonies, et, pour couronner

le tout, O'Mahoney a été chassé du bureau où il trônait en maître. Mais on assure, cependant, que la faction Robert et Sweeney est encore en pleine activité et qu'elle se prépare à quelque chose de sérieux dès l'arrivée du grand chef Stephens, attendu prochainement de Suïte.

Si les menaces des Français n'ont pas encore eu de suites directes autres que l'arrestation de Murphy et de ses amis, la capture d'un pavillon qui n'a pas jugé à propos de se défendre, et l'incendie d'une bicoque quelconque au Nouveau-Brunswick, elles ont eu, cependant, deux résultats directs très-graves : le premier, de mettre notre pays sur le pied de guerre de constater par là la bonne volonté de nos populations et l'efficacité de notre nouveau système militaire, et de prouver à la Grande-Bretagne que nous savons faire notre part, ce qui ne sera point d'une mince utilité dans les discussions que les amis des colonies pourront avoir, par la suite, avec l'école des économistes anti-coloniaux. En second lieu, le fédianisme a accéléré le mouvement fédéral. Le Nouveau-Brunswick, où le Conseil législatif s'est prononcé pour la mesure, a vu le ministre résigner et un nouveau cabinet dissoudre le Parlement. A la Nouvelle-Ecosse, une résolution favorable à la confédération a été adoptée, dans la chambre des représentants, par une division de 31 contre 19 ; mais, M. Howe, l'ancien chef du parti réformiste, est parti en guerre, armé de toutes pièces, contre le projet de Québec ; il ne se contente point de faire des manifestes à l'adresse de ses anciens électeurs, il en publie un au peuple du Canada, dans lequel il rappelle les noms des Viger, des Nelson, des Bourdages, des Cuvillier et des LaFontaine, avec qui, dit-il, il fut en rapport autrefois. Enfin, notre Parlement vient d'être convoqué pour le huit de juin, et l'on saura bientôt si le plan de Québec sera soumis ou non à une nouvelle convention afin de transiger sur quelques-unes des objections qui, dans les provinces du golfe, ont été jusqu'ici fatales à la mesure, ou si, comme on le prétend, ces objections seront soumises à l'arbitrage du gouvernement et du parlement en Angleterre. Le *Canadien* de Québec, agissant sur cette dernière hypothèse, s'est séparé du parti ministériel et soutient actuellement une polémique animée contre le *Journal de Québec* sur cette question.

En attendant qu'il ait à se prononcer sur un projet de constitution pour les colonies confédérées, le parlement impérial a passé, après de très-vigoureux débats, la loi de la réforme électorale proposée par M. Gladstone, mais seulement par une majorité de cinq voix, ce qui est considéré comme approchant d'un échec pour le gouvernement. D'après les télégrammes reçus au moment où nous écrivons, le ministre se propose, cependant, de conserver la direction des affaires et ne se tient point pour battu.

La question qui excite actuellement le plus d'intérêt en Europe est celle de la guerre imminente entre la Prusse et l'Autriche, par suite du rôle de plus en plus *cavourien* que joue M. de Bismark. On serait tenté de trouver l'épithète étrange, indépendamment du néologisme, en songeant aux allures despotiques du premier ministre de Berlin, qui contrastent si fortement avec le libéralisme de M. de Cavour. Mais il y a, cependant, cette différence que le suffrage, en Prusse, est tellement restreint que l'on peut à peine dire si le parlement représente la nation. M. de Bismark prétend avoir pour lui le roi et le peuple, et n'avoir contre lui qu'une certaine partie de la magistrature et des hautes classes qui sont seules représentées. Du reste, ses amis font valoir, comme circonstance atténuante de son despotisme, les projets libéraux qu'il ajourne après la création de l'unité allemande. Pour avoir une nation libre, disent-ils, il faut d'abord avoir une nation, et rien n'y ressemble moins que la multitude de petits états qui divisent aujourd'hui l'Allemagne. Une autre coïncidence assez frappante, entre le rôle des deux hommes d'état, se trouve dans leurs rapports avec l'Empereur des Français. De même que la guerre d'Italie et tous les mouvements qui se sont terminés par l'annexion à la France de la Savoie et du pays de Nice, ont été précédés de longues négociations et confidences personnelles entre l'Empereur et le ministre de Victor-Emmanuel, de même M. de Bismark a-t-il eu avec Napoléon III des rapports fréquents, et est-il venu deux fois en France au moment de se lancer dans ses nouvelles entreprises. On en conclut que l'Empereur s'est entendu avec la Prusse au sujet de l'unité allemande, et que la France, pour compensation des craintes que pourrait lui inspirer la formation d'un autre grand royaume sur ses frontières, recevra un nouvel agrandissement du côté du nord. Un journal anglais dit même, en langage caractéristique, que c'est l'envie de goûter au gâteau germanique qui fait que Napoléon a retiré son doigt du *plum-pudding* mexicain.

Quant à l'Autriche, c'est bien elle qui se trouve, dans ce moment, dans la position la plus embarrassante ; menacée, d'un côté, par la Prusse, de l'autre par l'Italie, elle vient d'hériter des difficultés de la question mexicaine, et ses troupes devront remplacer celles de la France, dont le premier détachement partira en novembre prochain ; seulement, M. Seward lui a signifié, paraît-il, que du moment où ses soldats auront touché le sol mexicain, il y aura rupture des relations diplomatiques. Mais que se passera-t-il d'ici là ?

C'est en vue surtout de l'étonnante mobilité de l'opinion française, et par crainte d'un de ces revirements qui ont renversé tant de trônes, que l'empereur a cédé à l'opinion assez fortement prononcée de la nation en ce qui concerne les *expéditions lointaines*. Un journal anglais, à propos de la mort de la reine Amélie, se plaisait à remarquer que la *politique personnelle* du roi Louis Philippe l'avait rendu de plus en plus impopulaire, qu'il en était de même de l'Empereur, ce dont ce dernier commençait à s'apercevoir lui-même et posant en principe que la France avait adopté un

système de rotation entre trois ou quatre régimes, ce journal conseillait au comte de Paris, lorsqu'il semblerait remonté sur le trône, d'imiter de plus près la politique de son oncle, le défunt roi des Belges, que celle de son aïeul.

La mort de la reine Marie-Amélie, décédée au château de Claremont, le 24 mars dernier, est un de ces événements qui passent presque inaperçus aux yeux de la foule, oubliée des grandeurs passées, et ne songeant guère qu'à ce qui la domine par la force ou l'éblouit par un frivole éclat ; mais c'est aux yeux du penseur et de l'observateur un fait plein d'enseignements. "Tous les partis, dit un recueil parisien, ont rendu hommage et justice à cette femme qui sut porter si bien le fardeau de la couronne et celui de l'exil. Triste destinée, après tout, que celle de Marie-Amélie de Bourbon qui, reine, vit balayée par le vent populaire le trône où elle n'avait point demandé à s'asseoir ; épouse, survivait, après une union de plus de quarante ans, à celui qu'elle avait épousé par amour ; mère, regarda descendre au tombeau, les uns après les autres, ses enfants les plus chers et les enfants de ses petits enfants. Aussi bien le malheur avait-il, depuis longtemps, posé sa main glacée sur cette physionomie triste et résignée. On sentait des larmes dans ces yeux qui se fixaient vaguement sur les choses ; et, dans l'immobilité recueillie de cette femme qui survivait à tant d'amours, à tant d'espoir, on découvrait comme des sanglots.

"Nous étions trois sœurs, disait un jour à l'archevêque de Bordeaux (le cardinal Donnet) celle des filles de Ferdinand IV qui était la veuve du roi de Sardaigne, trois sœurs que dans notre jeunesse on nommait la *bella*, la *dotta*, la *santa* (la belle, la savante et la sainte) ; la sainte était Marie-Amélie !"

Née à Caserte le 26 avril 1782, Marie-Amélie de Bourbon épousa Louis Philippe duc d'Orléans en 1809. Elle l'avait connu en Sicile, et c'était de part et d'autre un mariage d'inclination. On a toujours prétendu qu'elle était montée sur le trône de France avec la plus grande répugnance, considérant que c'était une usurpation. Elle s'est tenue étrangère à la politique et n'a profité de son élévation que pour étendre le cercle de sa bienveillance et de sa charité. Elle a eu la douleur de perdre, pendant qu'elle était sur le trône, les princesses Marie et Louise et son fils aîné le duc d'Orléans. Elle montra pendant les journées de juillet beaucoup de courage et de dignité et accompagna Louis Philippe en Angleterre. Retirée à Claremont où elle a survécu plus de seize ans à son royal époux, elle s'est fait aimer et vénérer de tous ceux qui l'entouraient, et les journaux anglais ne tarissent point en éloges de sa piété, de son affabilité et de sa charité. Outre la mort du roi elle a eu à pleurer dans son exil celles de ses deux belles-filles les duchesses de Nemours et d'Orléans. Elle laisse quatre fils : le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier ; une fille, la princesse Clémentine, mariée au prince de Saxe-Cobourg-Gotha, et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Un de ses petits-fils est le roi des Belges, fils de la princesse Louise, et une de ses petites-filles est l'impératrice du Mexique, sœur du roi des Belges.

Deux de ses petits-fils, les deux plus près du trône, ont épousé leurs cousines ; le comte de Paris a épousé l'infante Isabelle, fille de son oncle, le duc de Montpensier ; et le duc de Chartres est marié à une des filles du prince de Joinville.

Nous avons appris il y a quelque temps, par les journaux de Londres, la mort d'un homme qui a joué un très-grand rôle dans notre pays, M. Richard Ogden, juge en chef de l'île de Man et ancien procureur-général du Bas-Canada. M. Ogden a longtemps représenté la ville des Trois-Rivières, dans le parlement du Bas-Canada ; il y figurait à la tête de l'opposition qui y représentait le gouvernement. La nouvelle génération trouvera peut-être que ces deux mots hurlent d'être ainsi accolés ; mais c'est la pure vérité. Les officiers formaient l'infime minorité des députés sous l'ancien régime, et lorsque la chambre devenait trop incommode, on la prorogait ou on la dissolvait, suivant la gravité du cas. Nous ne nous souvenons plus si c'est M. Ogden lui-même ou M. Gagy qui réclama fort plaisamment, un jour, pour la minorité de la chambre le titre d'*opposition de Sa Majesté*, titre que l'opposition prend en Angleterre pour affirmer qu'elle est une des choses indispensables au gouvernement ; dans le Bas-Canada, elle y avait doublement droit.

M. Ogden était un homme d'esprit, un orateur sarcastique et violent ; comme juriconsulte et comme avocat les deux Stuart et M. Vallière le jetaient dans l'ombre ; mais il n'en était pas moins un homme habile et redoutable. On connaît le rôle qu'il joua dans les procès politiques en 1837 et 38 ; par respect pour l'adage latin, qui s'applique à toutes les nécrologies, nous n'en dirons point davantage. Rendu très-impopulaire par ces événements, il dut résigner sa charge de procureur-général, lors de la formation du premier ministère Lafontaine-Baldwin, et comme il l'avait originairement acceptée avant l'introduction du principe de la responsabilité ministérielle, il recut plus tard, comme compensation, du gouvernement impérial, celle qu'il occupait encore à sa mort.

Un de ses anciens camarades, un des derniers restes du monde officiel de l'ancienne constitution, vient aussi de disparaître. L'honorable Edward Bowen, juge en chef de la cour supérieure du Bas-Canada, qui est mort à Québec il y a quelques semaines, était né le premier décembre 1770 à Kinsale, en Irlande. Il était donc âgé de 85 ans et quelques mois ; et il avait passé dans la magistrature *cinquante-huit années* de sa longue existence. Nommé procureur-général en 1808, lors de la promotion de M.

Sewell à la dignité de juge en chef, il fut élu la même année par le bourg de Sorel et siégea pendant deux ans dans l'assemblée législative. Nommé juge quatre ans plus tard, et n'ayant jamais voulu accepter la pension de retraite qu'on lui offrait, il est sans aucun doute le juge qui a exercé le plus longtemps sa charge en ce pays. En 1823, du temps où les juges siégeaient au conseil législatif, M. Bowen fut appelé à faire partie de ce corps, et en 1837 il fut nommé *orateur*. Depuis 1849, il est juge en chef de la cour supérieure. Singulièrement heureux, M. Bowen n'était point sans mérite, et l'on aurait tort d'attribuer uniquement à la faveur ou au hasard les rapides succès de sa jeunesse. Il possédait une grande sagacité, beaucoup de tact et de finesse d'observation. Au reste, celui qui l'a connu ou qui a vu un de ses portraits ne saurait refuser à sa physionomie une dose plus qu'ordinaire d'intelligence. Le juge Bowen a souffert dans l'opinion par le contact et par la comparaison d'hommes d'une très-rare supériorité, et, dans ces dernières années, par la persistance avec laquelle il a refusé d'abandonner des fonctions qu'il ne pouvait plus exercer d'une manière satisfaisante. Rempli de qualités aimables, il est sincèrement regretté d'un large cercle d'amis.

Aux pertes nombreuses que le clergé a faites depuis le commencement de l'année, est venue s'ajouter la mort de M. le grand-vicaire Manseau, ancien curé de Joliette, décédé à l'hospice St. Joseph, à Montréal, le 7 avril. M. Manseau était né à la Baie-du-Febvre en 1787. Il avait fait ses études au séminaire de Nicolet et avait été ordonné prêtre en 1814. C'était un homme d'une haute stature, d'une belle physionomie et d'une grande distinction de manières. D'abord curé de Longueuil, puis chanoine de la cathédrale et enfin curé de Joliette, il a contribué puissamment au développement de cette dernière ville et des maisons d'éducation dont elle se fait honneur.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DES SCIENCES.

— La *Science pour tous* emprunte à un journal étranger, *The Scientific American*, de curieux détails sur les obstacles qu'éprouve dans l'Inde l'établissement des lignes télégraphiques :

C'est d'abord l'atmosphère continuellement exposée à des perturbations électriques d'une telle intensité, que les instruments installés dans ces parages semblent pris du délire et fonctionnent à tort et à travers.

Des orages d'une violence effroyable jettent le désordre dans les lignes, arrachent les poteaux et vont jusqu'à fondre les conducteurs.

Par là-dessus surviennent tantôt les bulles et les éléphants qui piétinent le tout et mêlent les fils d'une manière inextricable, tantôt les indigènes qui emportent le bois pour le brûler, les fils pour faire des bracelets, les ferrures pour alimenter les forges hindoues, et jusqu'aux isolateurs pour orner les autels.

A défaut d'orages, ce sont les animaux fouisseurs, taupes et hérissons, qui minent les poteaux, et les angliers, tigras et autres grosses bêtes qui les jettent à terre en venant s'y frotter, sans égard pour les milans, aigles-pêcheurs et corniches huppées, perchés sur les fils, ni pour les singes, qui y font de beaux exercices gymnastiques en s'aidant des mains et de la queue.

Après cela, soyez donc surpris si les télégrammes indiens sont parfois aussi indéchiffrables qu'une brique assyrienne chargée de caractères cunéiformes de la troisième espèce.

BULLETIN DES LETTRES.

— L'Académie a donné, le 12 avril dernier, M. Cuvillier-Fleury pour successeur à M. Dupin. M. Cuvillier-Fleury est un homme de lettres dans toute l'acception du mot. Jusqu'au dernier moment, toutes les chances ont été pour M. Henri Martin. Une protestation de M. Travers, adressée à l'Académie, est venue les détruire, en prouvant que dans sa grande étude sur Jeanne d'Arc, M. Henri Martin avait donné comme contemporains de la Pucelle d'Orléans, comme chantés par ses compagnons, des poèmes que M. Travers avait composés, à titre de pastiches.

M. Cuvillier-Fleury, nommé au premier tour de scrutin, a eu 20 voix, M. Henri Martin 11, M. de Champagny 1 — qui est celle de M. de Lamartine, dit-on. Parmi les académiciens qui ont voté pour M. Henri Martin, on cite M. Sainte-Beuve, Mérimée, Emile Augier, Octave Feuillet. On s'est étonné que la voix de M. de Lamartine n'ait pas été donnée à M. Henri Martin, lui qui a toujours trouvé dans le *Sicéle*, patron de M. Martin, un défenseur zélé et insatiable. — *Mimere*.

— Une femme poète, qui a fait beaucoup de bruit en son temps, Mrs. Sigourney, vient de s'éteindre à un âge très-avancé; elle a écrit une cinquantaine d'ouvrages, sans compter plusieurs milliers d'articles de revue. Sa réputation était très-grande et on la considérait un peu comme une modiste littéraire, à qui l'on pouvait demander du jour au lendemain, des voiles de fiancée et des chapeaux de deuil, — en vers.

A-t-elle été assassinée de *commande*, la pauvre femme! Son auto-biographie renferme un grand nombre de pages relatant minutieusement le nom des personnes qui lui demandaient quelques vers sortis de sa plume. Cette liste est très-curieuse, et je ne puis résister à la tentation de vous en citer quelques lignes :

" Epitaphes pour un homme et deux enfants, avec prière de mettre seulement deux cent cinquante lettres, parce que la pierre tumulaire ne peut en contenir davantage.

" Le propriétaire d'un canari mort de faim accidentellement, désirerait quelques vers élogiques.

" Un album d'un commis de magasin, se donnant lui-même pour le commis d'un autre magasin et adressé à une jeune personne dont je ne connais pas le nom, mais qui est une très-riche héritière."

" Ecrire une poésie dans l'album d'une dame dont je n'ai jamais entendu parler; le monsieur me demanda de la fabriquer aussi vite que possible, car, demain samedi, il se rend chez elle avec une nouvelle paire de bottes; mettre beaucoup de passion et de feu; ne pas reculer devant le 'cher ange' ou l'ange rose de mes rêves."

" Un étranger, dont le fils mourut à neuf ans, pesant juste treize livres, serait heureux de faire encadrer une poésie, de la mettre sous verre et de la suspendre à la cheminée, pour empêcher les autres d'oublier leur frère."

" Mettre la ponctuation et l'orthographe à un manuscrit de 300 pages; l'auteur n'aime à mettre ni l'une ni l'autre, parce que, lorsqu'il se livre à cette occupation, il éprouve une douleur aiguë dans le dos."

Enfin, pour ne pas prolonger indéfiniment ces citations, un père demande quelques lignes bien senties et très-élégantes sur un jeune enfant. Vous trouverez peut-être quelques idées touchantes, écrit-il à Mrs. Sigourney, dans le fait qu'il s'est noyé dans un tonneau rempli de nourriture destinée à mes porcs."

L'infortuné a été poursuivi de ces demandes jusque sur son lit de mort. — *Extra* (de Paris.)

BULLETIN DES STATISTIQUES.

— Le port de Sorel contient une valeur réelle de plus de \$800,000; plus de 140 vaisseaux parés de leur plus grande et de leur plus fraîche toilette sont là, prêts à s'élaner, comme des coursiers rapides, dans toutes les directions du Canada. 29 bateaux à vapeur figurent au premier rang de cette magnifique flotte.

L'estimation de tous ces vaisseaux peut s'établir comme suit :

La Compagnie du Richelieu entre dans cette estimation pour un montant de \$120,000.

Le splendide vapeur *Quebec* est estimé à \$165,000; viennent ensuite le *Montréal*, le *Columbia*, le *Victoria*, le *Napoleon*, le *Chamby*, le *Terrebonne*, *l'Écho*, la *Mouche à feu*, *l'Europa*, et deux grandes berges. — Total de l'estimation: \$420,000.

La compagnie Sincennes & McNaughton possède les vapeurs *Whitehall*, *Rose*, *Montréal*, *Lincoln*, *Rover*, *Cygne*, *Sorel* et 30 berges. — L'évaluation est de \$135,000.

Les bateaux à vapeur appartenant à d'autres compagnies sont estimés à une somme de \$170,000. Voici leurs noms: Le *Rocket*, le *Topay* et deux berges sont estimés à \$90,000. Le *Canada*, le *Champlain*, le *Hope*, le *Richelieu*, le *St. Laurent*, le *St. Pierre*, le *Plover*, le *Bell*, *l'Écho*, le *Berthier* et le *St. Anne* sont estimés à \$85,000.

Cinquante chalands, bateaux, berges et un joli brigantin appartenant à M. Marchildon de St. Pierre les Bequets, peuvent être évalués à \$60,000; quatre cure-môles de la valeur de \$10,000 chaque: \$40,000; trois phares flottants évalués à \$3,000. — *Gazette de Sorel*.

— L'Océan de Brest emprunte à une feuille maritime ces observations, aussi curieuses que piquantes :

Les journalistes parisiens qui se sont rendus à l'invitation de la *Compagnie générale transatlantique*, et ont profité de l'occasion pour parler un peu "marine," méritent d'être redressés par les journaux compétents.

Le rédacteur du *Pays* a pris hardiment un "bassin" pour un "port," et fait "balancer gracieusement sur leurs ancres" des navires tout bonnement "amarrés" aux quais. Il aurait pu apprendre aussi que, quelle que soit la vitesse promise au *Pereire*, on ne peut pourtant pas encore dire que "sa vitesse est telle qu'en quarante-huit heures, et sans chauffer," il a "parcouru les 622 milles qui séparent Greenock du Havre." Le steamer qui, "sans chauffer," accomplira ce tour de force, est encore un phénix beaucoup plus difficile à trouver que celui de la fabuleuse antiquité.

Puis l'hélice du *Pereire* n'est pas, comme il le croit, du système Griffith, c'est-à-dire à deux branches, mais bien à quatre branches.

"L'espèce de construction," — c'est ainsi qu'il appelle le rouille qui règne de bout en bout sur le pont du *Pereire*, — "qui renferme le salon des premières," lequel est "tendu en blanc et orné de tentures grosseille," n, en réalité, ses parois en imitation de citronnier et son plafond blanc et or.

Un autre journal de Paris, la *France*, apprend à l'univers que le *Napoleon III* a été construit à Glasgow, et le *Pereire* sur les bords de la Tunisie; c'est le contraire qui est la vérité. Mais ce qui est plus grave encore, et pourrait même être dangereux, en ce sens que des promesses non réalisées peuvent passer pour des échecs, c'est l'assertion mise en avant par la *France*, que "le *Pereire* doit faire le trajet du Havre à New-York en neuf jours par les temps ordinaires." Or, cela n'est pas, parce que, "dans l'état actuel de la navigation à vapeur," cela n'est pas possible; il n'y a pas au monde un steamer capable d'aller du Havre à New-York en neuf jours.